

La répartition de la valeur ajoutée
Note pour les Économistes atterrés

**Thomas Dallery, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers,
Dany Lang, Stéphanie Treillet**

Juin 2023

Sommaire

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| I- Le champ de la répartition de la valeur | 4 |
| 1) La valeur ajoutée | 4 |
| 2) Problèmes et conventions méthodologiques | |
| <i>a) Quel périmètre retenir ?</i> | 6 |
| <i>b) Évaluation au prix de base ou au coût des facteurs ?</i> | 6 |
| <i>c) Correction pour tenir compte de la salarisation de l'économie ?</i> | 7 |
| <i>d) Correction pour tenir compte de la structure de l'appareil productif ?</i> | 7 |
| <i>e) Prise en compte des revenus de l'immobilier ?</i> | 8 |
| <i>f) Effets des stratégies d'optimisation fiscale des multinationales ?</i> | 8 |
| II- Évolution de la répartition de la valeur ajoutée | 8 |
| 1) Une évolution contrastée | 8 |
| <i>a) Une évolution différente selon l'indicateur retenu</i> | 8 |
| <i>b) Une évolution française à comparer avec celle d'autres pays européens</i> | 13 |
| 2) Les explications de l'évolution de la répartition de la valeur ajoutée | 15 |
| <i>a) Le ralentissement des gains de productivité du travail</i> | 15 |
| <i>b) La baisse du pouvoir de négociation des travailleurs</i> | 16 |
| III- Les modalités d'une nouvelle répartition de la valeur ajoutée | 18 |
| 1) Les objectifs d'une nouvelle répartition de la valeur ajoutée | |
| <i>a) Une première étape de rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée pour regagner le terrain perdu depuis les années 1980</i> | 19 |
| <i>b) Une refondation de l'ensemble de la répartition</i> | 19 |
| <i>c) Sur le moyen et long terme, une remise en cause du fonctionnement structurel du capitalisme dans sa phase néolibérale</i> | 19 |
| 2) Les propositions pour modifier la répartition des revenus | 20 |
| <i>a) Une réorientation importante de la valeur ajoutée vers les investissements publics</i> | 20 |
| <i>b) La potentialité d'action via la redistribution des revenus</i> | 21 |
| <i>Le cas des revenus disponibles moyens</i> | 22 |
| <i>Le cas de revenus disponibles moyens par unité de consommation</i> | 23 |
| <i>c) Pour l'extension de la gratuité : priorité aux services non marchands</i> | 23 |
| <i>d) Parmi les arrangements institutionnels concernant le salariat : le travail et la cotisation sociale</i> | 24 |
| <i>e) Soumettre les dividendes à cotisations ?</i> | 25 |
| Conclusion | 26 |
| Références utilisées dans ce document | 27 |

Introduction

Pourquoi s'interroger sur la répartition de la valeur ajoutée en 2023 ? Pour au moins trois raisons. Parce que la France vient de traverser une lutte sociale contre la réforme des retraites imposée par le gouvernement Macron-Borne à l'ampleur inédite depuis longtemps. Une lutte qui a mis au cœur du débat public l'enjeu de travail et de la répartition du fruit de celui-ci. Parce qu'il est important de mesurer de façon fiable l'évolution de cette répartition depuis un demi-siècle, c'est-à-dire depuis la fin de la période d'après-guerre et l'avènement du capitalisme néolibéral, et d'analyser les choix faits par les dirigeants économiques et politiques¹.

Nous ferons donc un état des lieux aujourd'hui au moment où ce capitalisme traverse une crise globale, dont les manifestations sont multiples et entrecroisées. Son premier symptôme est l'affaiblissement des gains de productivité du travail depuis plusieurs décennies, d'abord dans les pays capitalistes développés, puis dans les pays capitalistes dits émergents. Plusieurs causes expliquent ce fléchissement : parmi elles, le basculement des économies vers les services, un ralentissement de l'investissement productif, une dégradation générale des conditions de travail, un trop grand éclatement des chaînes de production et donc de valeur, une difficulté à écouler les marchandises à cause de la compression de la demande salariale...

Le deuxième facteur d'une crise systémique est l'épuisement de la planète : au changement climatique désormais avéré s'ajoutent la raréfaction de certaines ressources naturelles, la perte de biodiversité, les multiples pollutions et les atteintes aux équilibres du vivant. Cet épuisement accentue les contradictions d'un capitalisme emporté dans une fuite en avant productiviste.

Le troisième phénomène illustrant le caractère systémique de la crise générale est la poursuite de la dégradation de la condition salariale, c'est-à-dire un renforcement de l'exploitation de la force de travail. Ce dernier est à la fois une cause de la difficulté du capital à faire produire de la valeur par la force de travail et une tentative de réponse du capital à sa propre difficulté. La dégradation de la condition salariale revêt plusieurs aspects concordants. L'ère du néolibéralisme a ouvert un grand nombre de mises en cause des droits des travailleurs et des protections sociales. L'exemple de la énième réforme des retraites est le plus parlant aujourd'hui en France, mais ce mouvement de réformes des retraites vient de loin (Banque mondiale, 1994 ; FMI, 1995, 1997 ; OCDE, 1988, 1998) et est général. Un peu partout également, les services publics ont été privatisés partiellement ou totalement, limitant ainsi la possibilité pour les classes populaires de bénéficier largement de l'accès à des services dont le financement socialisé est amoindri. Enfin, dans une situation où la productivité du travail voit sa progression s'effriter jusqu'à presque zéro pour cent en moyenne, les salaires sont d'autant plus contraints que la pression des profits s'exerce pour diminuer le « coût du travail ».²

L'ensemble de ces contradictions, socio-économique et écologique, exercent une tension sur la rentabilité des capitaux investis dans le système productif, qui n'est maintenue que par la pression accrue exercée sur la condition salariale et une financiarisation permettant aux grandes multinationales de capter à leur avantage un maximum de profits de par leur position de marché dominante. À tel point que, même dans les sphères dirigeantes, on commence à se demander si le regain d'inflation ne serait pas dû à une boucle profits-prix plutôt que salaires-prix.

Nous rouvrons ici une discussion sur la répartition de la valeur ajoutée, dont les représentants du système capitaliste, tant politiques qu'économistes dominants, disaient jusqu'à peu qu'elle n'avait jamais été détériorée en France au détriment du travail. Devant l'évidence de la perte des salaires au regard de l'inflation, l'explosion apparemment paradoxale des profits quand tout semble aller mal et la croissance des inégalités, le discours néolibéral s'infléchit pour parler du « partage de la valeur », dont nous verrons qu'il s'agit d'une version édulcorée de répartition de la totalité de la valeur ajoutée.

¹ Le document que nous livrons ici est un condensé d'un autre beaucoup plus complet que nous mettrons à disposition pour approfondir la discussion.

² Sur la stagnation séculaire, voire la crise du capitalisme mondial, voir : OFCE, « Le ralentissement de la croissance : du côté de l'offre ? », *Revue de l'OFCE*, n° 142, 2015, <http://gesd.free.fr/ofcer1422.pdf> ; Michel Husson, « "Stagnation séculaire" ou "croissance numérique" ? », janvier 2016, <http://hussonet.free.fr/stagna16.pdf> ; Jean-Marie Harribey, *En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible*, Paris, Dunod, 2021.

Dans ce document, nous procéderons en trois étapes. D'abord nous délimiterons le champ de la répartition de la valeur ajoutée, ensuite nous examinerons comment et pourquoi a évolué cette répartition, enfin nous proposerons des voies pour engager une nouvelle répartition de la valeur.

I- Le champ de la répartition de la valeur

Deux questions méritent examen avant de se plonger dans l'évolution du partage de la valeur ajoutée à proprement parler. Qu'est-ce que la valeur ajoutée ? Quels sont les problèmes méthodologiques à surmonter pour en obtenir une « bonne » mesure ?

1) La valeur ajoutée

La valeur ajoutée est une grandeur économique qui s'obtient en soustrayant de la **production** l'ensemble des **consommations intermédiaires (CI)** nécessaires à cette production (énergie, matières premières de toutes sortes). En langage économique, ces consommations intermédiaires correspondent au capital circulant qui doit être renouvelé à chaque cycle de production. Une fois cette soustraction opérée, on obtient la **valeur ajoutée brute (VAB)**.

Si, de cette dernière, on soustrait encore la consommation d'équipements (terrains, bâtiments, machines...), dont l'utilisation s'étale sur plusieurs cycles de production, c'est-à-dire l'amortissement ou **consommation du capital fixe (CCF)**, on obtient la **valeur ajoutée nette (VAN)**.

De ces deux définitions, on déduit deux agrégats macroéconomiques. Premièrement, la somme de toutes les valeurs ajoutées brutes d'une économie donne, après l'ajout des impôts sur les produits nets de subventions (dont la TVA)³, le **produit intérieur brut (PIB)** généralement mesuré à l'année. Deuxièmement, la somme de toutes les valeurs ajoutées nettes correspond au produit intérieur net de l'économie (PIN). Plutôt que de raisonner en produit intérieur (brut ou net), on peut préférer raisonner en revenu national (brut ou net). Pour cela, il faut ajouter au PIB les flux de revenus primaires internationaux : les salaires reçus par les travailleurs transfrontaliers exerçant à l'étranger, mais aussi les revenus de la propriété (intérêts, dividendes) reçus de l'étranger, sans oublier d'enlever les flux allant en sens inverse (du territoire national vers le reste du monde). Au bout du compte, on peut arriver au **revenu national net** de toute l'économie, un revenu distribué sous formes de masse salariale et de profits nets ou de revenus de la propriété.

Pour parvenir à ces résultats, les comptables nationaux collectent les résultats de tous les secteurs institutionnels (dits aussi agents économiques) situés sur le territoire national : les entreprises (sociétés non financières et sociétés financières), les entreprises individuelles (dont le revenu mixte des entreprises individuelles), les ménages⁴ et les administrations publiques. Pour les activités privées, ils évaluent l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** qui correspond aux profits bruts, c'est-à-dire avant déduction de la consommation de capital fixe. Si les administrations publiques ne recherchent pas de profit, elles dégagent malgré tout un EBE positif. Celui-ci consiste très largement à de la CCF : les administrations publiques amortissent le capital productif nécessaire à leurs productions. Sur le principe, l'évaluation de leur VAB correspond, comme pour les autres secteurs institutionnels, à la somme de leur masse salariale et de l'excédent brut d'exploitation (sans oublier les autres impôts sur la production). Mais, en pratique, l'EBE des administrations publiques étant essentiellement constitué d'amortissements, leur VAB peut être calculée comme la somme de leur masse salariale et de leur consommation de capital fixe (toujours augmentée des autres impôts sur la production et des petits profits nets).

³ Les autres impôts sur la production nets de subventions (AIPNS) sont déjà inclus dans la VAB.

⁴ Figure en outre dans la VAB le revenu mixte des entreprises individuelles dont on fait abstraction ici.

Schéma 1 : décomposition de la valeur ajoutée selon la comptabilité nationale

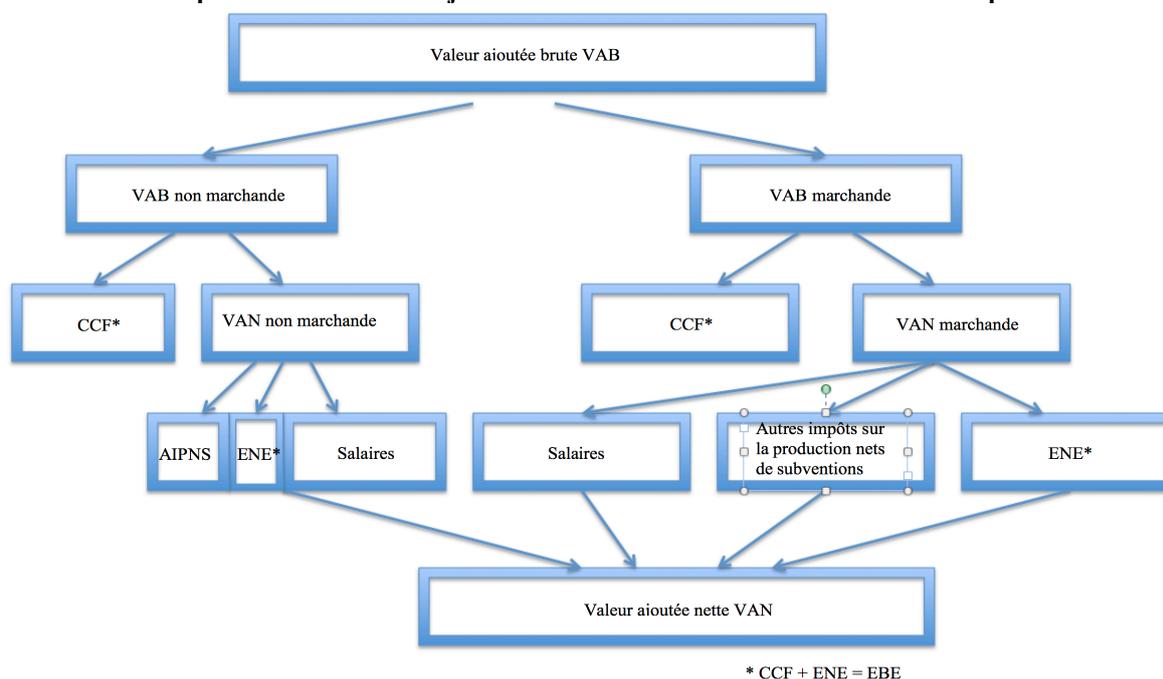
| | | | |
|---------------|-------------|---------------|-----------------|
| Production | | | |
| CI | VAB (→ PIB) | | |
| CCF | | VAN | |
| CCF | ENE | AIPNS | Masse salariale |
| EBE | | AIPNS | Masse salariale |
| Salaires nets | | CS salariales | CS patronales |

On peut établir une correspondance entre les concepts de la comptabilité nationale et ceux des pionniers de l'économie politique et de sa critique (Adam Smith, David Ricardo et Karl Marx) pour qui le travail était à l'origine de la valeur ajoutée nette et donc source de l'accumulation du capital. Cette correspondance sera utile lorsqu'il s'agira de faire le lien entre travail, exploitation et répartition.

Schéma 2 : décomposition de la valeur ajoutée en langage de l'économie politique⁵

| | | |
|---|---------------------|-----------------------------|
| Travail → Production | | |
| Travail mort | Travail vivant | |
| Capital constant (circulant et fixe : CI+CCF) | Plus-value (profit) | Capital variable (salaires) |

Le travail mort chez Marx correspond au travail indirect chez Ricardo ; le travail vivant chez Marx correspond au travail direct chez Ricardo.

Schéma 3 : décomposition de la valeur ajoutée marchande/non marchande selon la comptabilité nationale⁶

Source des trois schémas : les auteurs. À noter que, dans les TEE de l'Insee, la ligne B1g/PIB donne la « Valeur ajoutée brute/PIB », ce qui signifie qu'elle inclut dans ces tableaux tous les impôts de production nets de subventions.

La valeur ajoutée nette correspond aux différents revenus monétaires avant redistribution, en incluant l'excédent net d'exploitation. La valeur ajoutée brute inclut en outre la consommation de

⁵ Si on lit ensemble verticalement les schémas 1 et 2, il y a une correspondance entre les différentes cases.

⁶ La valeur ajoutée nette non marchande se partage également en 3 (rémunération des salariés, autres impôts sur la production nets des subventions, excédent net d'exploitation). Mais, la rémunération des salariés représente plus de 97 % de la valeur ajoutée nette des administrations publiques.

capital fixe⁷. Au stade de la répartition que l'on appelle primaire, globalement, la valeur ajoutée se partage entre revenus du capital et revenus du travail (la rémunération du travail inclut les salaires nets et toutes les cotisations sociales). Exprimée « brute », la rémunération du capital⁸ ou profit brut des sociétés inclut l'ENE et la CCF, cette dernière représentant ce que le capital doit récupérer pour renouveler ses équipements usés⁹. Par analogie, on peut dire que la CCF sert à reproduire le capital productif comme le salaire sert à reproduire la force de travail.

Que ce soit la valeur ajoutée brute ou la valeur ajoutée nette, il s'agit de la **répartition dite primaire**, celle qui a lieu au sein des unités de production de biens et services marchands et au sein des administrations publiques produisant des services monétaires non marchands. On verra dans la deuxième partie de ce document l'importance du choix de raisonner sur la VAB ou sur la VAN. Disons pour l'instant qu'étudier la répartition de la VAB permet d'inclure un élément central de la reconstitution du capital appartenant à ses propriétaires.

Une fois les prélèvements obligatoires effectués (impôts directs et indirects, cotisations sociales), une **redistribution** a lieu sous forme de prestations sociales versées en monnaie (retraites, allocations) ou en nature (éducation, santé). Cette redistribution a pour but de corriger partiellement les inégalités issues de la répartition primaire, grâce à une fiscalité qui a pour conséquence de faire contribuer certains agents économiques plus qu'ils ne reçoivent sous forme de prestations, tandis que d'autres contribueront moins qu'ils ne perçoivent.

2) Problèmes et conventions méthodologiques

La valeur ajoutée étant définie, sa mesure est confrontée à plusieurs difficultés. En effet, il existe des choix quant au champ ou aux conventions de mesure à adopter, et ces choix vont naturellement biaiser la mesure que l'on pourra établir de la valeur ajoutée et de son partage, dans un sens ou dans un autre.

a) *Quel périmètre retenir ?*

Le périmètre dépend des secteurs institutionnels qui seront inclus. Le périmètre le plus étroit est celui des sociétés non financières ; il peut être élargi aux sociétés financières ; Le périmètre le plus large est celui l'ensemble de l'économie, c'est-à-dire essentiellement en englobant aussi les ménages et les administrations publiques. En additionnant la sphère marchande et la sphère non marchande, la particularité introduite vient du fait que les administrations publiques ne dégagent pas de profits.

Si on restreint le périmètre aux sociétés non financières, on évite le biais provenant des indépendants non salariés dont le revenu est mixte (à la fois revenu du travail et revenu du capital).

b) *Évaluation au prix de base ou au coût des facteurs ?*

La valeur ajoutée peut être mesurée au prix de base ou bien au coût des facteurs. Le prix de base mesure ce qui est réellement reçu par les producteurs sur la vente d'un produit. Par exemple, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect collecté par les producteurs, mais restitué aux administrations publiques : l'acheteur la paie, mais le producteur ne la reçoit pas réellement. D'autres opérations de ce type sont corrigées quand on passe du prix de marché au prix de base (les marges de transport et de distribution, et aussi les impôts sur les produits nets des subventions.) qui est utilisé en comptabilité nationale.

⁷ La Formation brute de capital fixe (FBCF) retenue en comptabilité nationale et synonyme d'investissement brut, englobe à la fois le renouvellement et l'augmentation des équipements productifs. La Formation nette de capital fixe (FNCF) est synonyme d'investissement net.

⁸ Précisions qu'ici nous utilisons le terme de « rémunération » comme se rapportant à celle des entreprises et non à celle des actionnaires.

⁹ Le profit net représente le profit brut moins la CCF. Il sera utilisé pour payer les impôts, les intérêts et dividendes et pour autofinancer une partie de l'investissement.

Dans ce cas, certains prélèvements et subventions sont inclus, mais pas la TVA. La valeur ajoutée au prix de base se partage alors entre la rémunération du travail des salariés, l'excédent brut d'exploitation et les autres impôts sur la production nets de subventions¹⁰.

La valeur ajoutée au coût des facteurs est obtenue en soustrayant de la valeur ajoutée au prix de base les autres impôts sur la production nets de subventions. Elle ne comprend donc que la rémunération du travail plus celle du capital. La répartition primaire entre capital et travail est alors mieux cernée.

Lorsqu'on examinera l'évolution de la répartition de la valeur ajoutée (dans la deuxième partie), on verra que celle-ci peut être influencée par la variation de l'intervention de l'État, au-delà du rapport de forces primaire entre capital et travail. L'intervention de l'État provoquera un écart plus ou moins important entre l'évolution de la répartition de la valeur ajoutée au prix de base et celle de la valeur ajoutée au coût des facteurs.

c) Correction pour tenir compte de la salarisation de l'économie ?

Sur le long terme, la proportion de salariés dans la population active a considérablement augmenté pour atteindre 88 à 89 % : la part des salaires dans la valeur ajoutée a donc grossi, alors que la rémunération des entrepreneurs individuels est enregistrée dans la comptabilité nationale comme revenu mixte. La transformation de la structure de la population active a marqué toute la période d'après-guerre, celle dite des Trente Glorieuses : exode rural massif et renversement de la population active dans l'industrie, puis dans les services, diminution sur longue période du travail indépendant. Aussi, une hausse de la part de salaires dans la valeur ajoutée provient de la salarisation de la société, sans que cela traduise une modification dans les rémunérations relatives du travail et du capital dans les sociétés financières et non financières, hormis l'influence de la place grandissante prise par les services dans lesquels la part salariale est légèrement inférieure à celle dans l'industrie.

Pour contourner cette difficulté, une méthode est de ne retenir dans le champ d'étude que les sociétés non financières, hors les entreprises individuelles. Une autre méthode est d'inclure ces dernières mais en partageant leur revenu mixte entre un salaire et un excédent brut d'exploitation ; la fraction alors imputée à un salaire des entrepreneurs individuels est calculée proportionnellement au salaire moyen dans les sociétés non financières.

Cependant, l'écart entre les évolutions de la répartition de la valeur ajoutée dans les sociétés non financières prenant en compte ou pas le revenu ainsi fractionné des entrepreneurs indépendants s'est réduit au fur et à mesure que la salarisation de l'économie s'est stabilisée entre 88 et 89 % de la population active¹¹.

Enfin, une autre correction relative à une forme particulière de salarisation peut aussi être examinée au regard des salaires reçus par les dirigeants des entreprises. Si le très haut encadrement des entreprises perçoit des salaires qui doivent leur niveau élevé au fait qu'ils relèvent d'une rétrocession du profit, alors la part des salaires dans la valeur ajoutée s'en trouve relevée. Il peut être nécessaire de corriger ce renflement dû à une forme de salarisation des profits au bénéfice de dirigeants servant davantage le capital que le travail. Cette correction peut être importante dans la phase de financiarisation du capitalisme. L'exemple le plus criant est celui des États-Unis, où, déjà dans les années 1980-1990, la part des salaires connaissait la même détérioration qu'en Europe si on enlevait de la masse salariale les salaires des 5 % de salariés les mieux rémunérés.

d) Correction pour tenir compte de la structure de l'appareil productif ?

Outre le fait de la salarisation de l'économie, celle-ci connaît une transformation parallèle de la répartition de l'emploi entre les différents secteurs, certains réalisant des gains de productivité plus importants que d'autres, avec une main-d'œuvre plus qualifiée et de meilleurs salaires, induisant un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés parce que ceux-ci peuvent avoir un rapport de

¹⁰ Les impôts sur les produits dépendent de la valeur produite (principalement la TVA et les droits d'accises) et sont payés par les consommateurs. Les autres impôts sur la production ne dépendent pas du montant de la production des entreprises, mais seulement du fait de produire (par exemple, taxes foncières, contribution économique territoriale, taxe sur les salaires).

¹¹ Insee, « France, portrait social », *Insee Références*, 2022, <https://www.economie.gouv.fr/daj/france-portrait-social-etude-de-linsee>, p. 147. Une légère décreue de cette proportion est due à l'émergence du statut d'auto-entrepreneur.

forces plus favorable face à leurs employeurs. La part salariale baisse dans les secteurs manufacturiers, alors qu'elle progresse dans des secteurs de services aux entreprises¹². Cela indique que les gains de productivité ne sont pas toujours inférieurs dans les services à ceux de l'industrie, ce qui rend possibles les hausses de salaires dans certains d'entre eux.

e) Prise en compte des revenus de l'immobilier ?

Les revenus tirés de la propriété immobilière sont une forme de profit. Si on les prend en compte, cela majore la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée. C'est ainsi que procède l'Insee dans la comptabilité nationale, en considérant que le propriétaire d'un logement « produit » un service de logement pour lui-même. Mais s'agit-il réellement d'une production ou bien d'une rente ne nécessitant aucun travail ?

f) Effets des stratégies d'optimisation fiscale des multinationales ?

Les entreprises multinationales manipulent souvent les prix de transfert pour localiser leurs profits dans des pays à bas taux d'imposition. Par exemple, une entreprise française peut être facturée par sa filiale irlandaise pour l'utilisation de brevets qui y seraient enregistrés. Ainsi, les consommations intermédiaires de l'entreprise française augmentent et réduisent d'autant la valeur ajoutée, mais aussi les profits réalisés en France. Et inversement, cette surfacturation permet à la filiale irlandaise d'augmenter ses recettes et de domicilier là-bas les profits qui auraient dû être enregistrés en France.

Ainsi, en 2015, la croissance du PIB nominal en Irlande fut de 34,8 %. Cela n'était pas imputable à une hausse véritable de l'activité économique en Irlande, avec redémarrage de l'emploi ou autre. Mais simplement à des décisions de multinationales de localiser en Irlande des actifs immatériels, décisions qui permettront ensuite à ces multinationales de facturer les filiales à l'étranger pour l'utilisation de ces actifs désormais irlandais. Le PIB irlandais étant dopé par ces pratiques, c'est aussi la productivité apparente des travailleurs irlandais qui se retrouve augmentée.

II- Évolution de la répartition de la valeur ajoutée

Dans cette deuxième partie, nous étudierons deux questions principales : quelle a été l'évolution du partage de la valeur ajoutée, en France ou dans d'autres pays européens ? Et comment peut-on l'expliquer ?

1) Une évolution contrastée

Le constat n'est pas le même si on raisonne sur le champ des seules sociétés non financières ou sur celui de l'ensemble de l'économie. Les évolutions sont également différentes si on regarde le partage de la valeur ajoutée brute ou si on se limite à la répartition de la valeur ajoutée nette. Nous aborderons donc dans un premier temps les différents constats qui peuvent découler des choix d'indicateurs retenus. Dans un second temps, nous proposerons une mise en perspective de l'évolution française au regard de ce qui s'est passé dans d'autres pays européens.

a) Une évolution différente selon l'indicateur retenu

Une première approche de la question du partage de la valeur ajoutée consiste à partir de la répartition de la valeur ajoutée brute dans le champ des sociétés non financières, et d'adopter la convention de mesure du prix de base. Cette manière de faire repose sur trois choix.

Le premier a pour but de neutraliser plusieurs facteurs : 1) tout d'abord, dans les administrations publiques, la part des salaires est intrinsèquement beaucoup plus élevée ; 2) ensuite, dans les sociétés

¹² Sophie Piton et Antoine Vatan, « Le partage de la valeur ajoutée : un problème capital » in CEPPII, *L'économie mondiale 2019*, Paris, La Découverte, 2019, p. 70).

financières, la valeur ajoutée n'est pas forcément le meilleur indicateur de leur activité ; 3) enfin, dans les entreprises individuelles et chez les indépendants, il est délicat de distinguer dans la rémunération ce qui relève du salaire et du profit, d'autant plus que leur poids dans l'économie a considérablement varié dans le temps.

Le deuxième choix est de se focaliser sur la valeur ajoutée brute plutôt que nette : cela permet de ne pas minorer la part du capital d'une partie de sa rémunération¹³ (la consommation de capital fixe).

Le troisième choix est de retenir une évaluation au prix de base pour donner à voir l'impact des décisions de l'État au niveau de certains impôts sur la production.

Sur ce premier périmètre d'analyse, le partage de la valeur ajoutée sur les dernières décennies peut être décrit par le tableau 1. La périodisation commence au début des années 1970 parce que cette date marque la fin du régime de croisière du capitalisme d'après-guerre et l'entrée dans le nouveau régime néolibéral.

Tableau 1 : La répartition de la valeur ajoutée brute des sociétés non financières en France (en %)

| | 1971 | 1981 | 1991 | 2001 | 2011 | 2021 | 2022 |
|-------------------|--------------------|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| VAB | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Salaires | 69 | 73,5 | 65 | 63,6 | 65,4 | 64,8 | 65,4 |
| Imp/Pr-Subv | 0,15 | 1,7 | 2,3 | 3,7 | 3,5 | 0,9 | 2,8 |
| EBE | 30,8 | 24,7 | 32,7 | 32,7 | 31,1 | 34,3 | 31,8 |
| <i>FBCF (CCF)</i> | <i>24,1 (15,2)</i> | <i>21,6 (16,5)</i> | <i>23 (16,7)</i> | <i>22,1 (17,3)</i> | <i>22,7 (19,6)</i> | <i>25,6 (21,5)</i> | <i>25,9 (20,5)</i> |

Source : TEE de l'Insee. Calculs des auteurs¹⁴.

Sur le dernier demi-siècle, trois phases apparaissent :

- de 1971 au début des années 1980 : hausse de la part salariale de 4,5 points de VAB
- du milieu des années 1980 au début des années 2000 : baisse brutale pendant la décennie 1980, modérée dans la suivante ; au total -9,9 points de VAB ;
- dans les décennies 2000 et 2010 : relative stabilisation de la part salariale autour de 65 % de la VAB.

Dans l'ensemble de la période :

- les impôts nets de subventions progressent de plus de 2,65 points de VAB (l'année 2021 n'étant pas significative à cause des importantes subventions aux entreprises)¹⁵ ;
- la part de consommation de capital fixe augmente fortement, réduisant la part de l'investissement net ;
- au bout de la période, la part salariale dans la VAB est inférieure de 4,2 points par rapport à la période pré-néolibérale, si l'on arrête la comparaison à 2021, et de 3,6 points en allant jusqu'à 2022, en sachant que les deux dernières années comportent des biais liés à leur particularité. La hausse de l'excédent brut d'exploitation est de 1 point, cette dernière se partageant entre une hausse de 5 points de la consommation de capital fixe et une baisse de 4 points des profits nets.

En retirant de la VAB la consommation de capital fixe, on obtient la VAN. La part du capital est également amputée du même niveau, avec des profits désormais nets. Cela a pour effet de grossir la part des salaires, puisqu'une part importante de ce qui revient aux entreprises (la CCF) a été exclue de l'analyse (tableau 2). Cette part est de 15 à 20 points plus élevée qu'elle ne l'était en pourcentage de la VAB.

On repère les trois mêmes phases :

¹³ Voir la remarque dans la note de bas de page n° 8 ci-dessus.

¹⁴ La consommation de capital fixe n'étant disponible qu'à partir de 1978 dans les comptes nationaux en France, il a été procédé à une estimation de la CCF par rétropolation sur les années antérieures. La technique utilisée consiste à « faire marche arrière » comme si la tendance postérieure avait été celle ayant prévalu auparavant.

¹⁵ Les autres impôts sur la production nets de subventions représentaient encore près de 3 % de VAB en 2019 et 2020. Néanmoins, les autres subventions sur la production augmentaient régulièrement avant la pandémie, passant de 1,5 % de VAB en 2013 à 3 % en 2019 ou même 4,1 % en 2021.

- une progression de la part salariale de 6,7 points de VAN entre le début des années 1970 et celui des années 1980 ;
- puis, une chute de 10,1 points jusqu'aux années 2000 ;
- enfin, une légère reprise de 3 ou 4 points jusqu'à 2021.

Cependant, une différence apparaît sur l'ensemble de la période : alors qu'en termes de VAB, la part des salaires est inférieure en 2021 de 4 à 5 points à son niveau de la période pré-néolibérale, la part des salaires en termes de VAN est au même niveau, et même un peu plus haute que ce qu'elle était au début des années 1970. Cela est dû à la forte augmentation de la CCF (6 points de VAB entre 1971 et 2021). L'occultation dans la VAN de la CCF, qui est une part revenant au capital, nous conduit à privilégier l'analyse en termes de VAB.

Tableau 2 : La répartition de la valeur ajoutée nette des sociétés non financières en France (en %)

| | 1971 | 1981 | 1991 | 2001 | 2011 | 2021 | 2022 |
|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| VAN | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Salaires | 81,4 | 88,1 | 78 | 78 | 81,3 | 82,5 | 82,3 |
| Imp/Pr-Subv | 0,2 | 2,1 | 2,8 | 2,8 | 4,4 | 1,2 | 3,5 |
| ENE | 18,4 | 9,8 | 19,2 | 19,2 | 14,3 | 16,3 | 14,2 |
| <i>FNCF</i> | <i>10,6</i> | <i>6,1</i> | <i>7,6</i> | <i>7,6</i> | <i>3,9</i> | <i>5,2</i> | <i>6,8</i> |

Source : TEE de l'Insee. Calculs des auteurs.

Les ruptures repérées ci-dessus avec les sociétés non financières se retrouvent quand on élargit le champ d'étude à l'économie dans son ensemble. Plusieurs biais interviennent alors pour augmenter la part salariale et minorer la part du capital. Car, avec l'inclusion des sociétés financières, on intègre des entreprises pour lesquelles la valeur ajoutée n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de leur activité, et donc on induit un biais dans la mesure de la répartition. Avec ce périmètre élargi, on prend aussi en compte les administrations publiques qui ne visent pas le profit, et pour lesquelles on aura donc une part des salaires beaucoup plus haute que pour les seules SNF. Enfin, on inclut les indépendants et entreprises individuelles pour lesquelles il est délicat de distinguer revenu du capital et revenu du travail.

Tableau 3 : La répartition de la valeur ajoutée dans l'ensemble de l'économie française

| | 1971 | 1981 | 1991 | 2001 | 2011 | 2021 |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| VAB | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Salaires | 50,2 | 55,6 | 51,1 | 51,1 | 51,9 | 51,3 |
| Imp/Pr-Subv | 12,6 | 12,7 | 12,7 | 13,0 | 13,1 | 13,2 |
| EBE | 23,3 | 22,0 | 28,3 | 28,7 | 29,1 | 30,2 |
| <i>FBCF (CCF)</i> | <i>25,9 (13,1)</i> | <i>23,9 (15,2)</i> | <i>23,2 (15,7)</i> | <i>21,5 (15,5)</i> | <i>22,4 (17,8)</i> | <i>24,2 (19,3)</i> |
| Rev mix brut <i>dont CCF</i> | 13,9 | 9,7 | 7,8 1,1 | 7,2 0,8 | 5,9 0,8 | 5,3 0,5 |
| VAN | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Salaires | 59,1 | 65,6 | 60,6 | 60,4 | 63,2 | 63,6 |
| Imp/Pr-Subv | 14,8 | 14,9 | 15,1 | 15,4 | 15,9 | 16,3 |
| ENE | 9,8 | 8,0 | 15,0 | 15,6 | 13,7 | 13,5 |
| <i>FNCF</i> | <i>12,8</i> | <i>10,3</i> | <i>8,8</i> | <i>7,1</i> | <i>5,6</i> | <i>6,1</i> |
| Rev mix net <i>FNCF</i> | 16,3 | 9,9 | 8 1,3 | 7,6 0,9 | 6,4 0,8 | 6,0 0,6 |

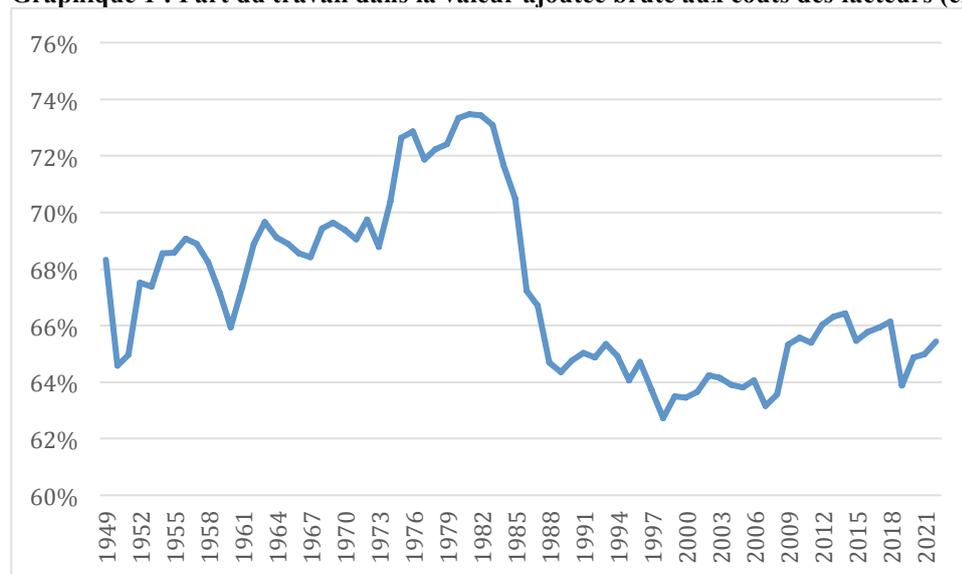
D'après les TEE de l'Insee.

- Les résultats donnés par ce tableau divergent de ceux portant sur les sociétés non financières, même si on retrouve les sous-périodes de hausse, puis de baisse de la part salariale, mais sur l'ensemble de la période depuis le début de la décennie 1970, la part salariale gagne 1,1 point de pour cent. En revanche, la part salariale par rapport à la VAN gagne sur l'ensemble de la période 9,5 points.

- L'autre élément nouveau est la baisse considérable de la part du revenu mixte : 8,6 points de moins de VAB et 9 points de moins de VAN. On peut penser que ce phénomène sur un demi-siècle traduit la salarisation croissante de la population active. Évidemment cela tend à relativiser la hausse de la part salariale signalée ci-dessus : environ 9 points de moins d'un côté et 9 points de plus de l'autre.
- La part de l'EBE (qui contient exclusivement les sociétés marchandes) croît de 6,9 points de VAB, pendant que l'ENE diminue de 3,9 points de VAN. On retrouve ici la place croissante prise par la CCF des sociétés (12,2 points de VAB supplémentaires).

Au bout du compte, les évolutions de la part des salaires dans la valeur ajoutée brute pour l'ensemble de l'économie peuvent être lues au travers du graphique 1, publié par la Banque de France.

Graphique 1 : Part du travail dans la valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs (en %)

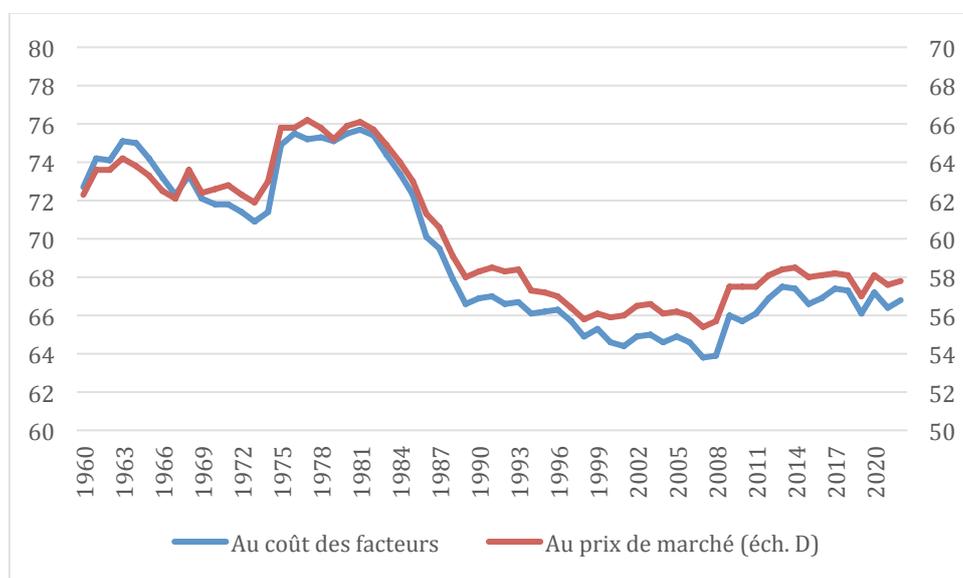


Source des données : Insee, comptes nationaux, tableau 7.101.

Le profil des courbes de ce graphique est similaire pour les différents champs retenus : avec une certaine stabilité de la part des salaires de 1950 à 1975, puis une bosse entre 1975 et 1985 (avec une montée assez raide, un plateau plus élevé, puis une baisse à partir de 1983), avant une nouvelle baisse à la fin des années 1980, et enfin une forme de stabilisation depuis lors.

Si on regarde les évolutions séparément, des différences apparaissent. Par exemple, la part des salaires est la plus basse dans le secteur marchand. C'est là aussi où, entre le début des années 1990 et la crise de 2007-2008, on observe une baisse régulière qui est moins visible ailleurs. Et c'est enfin toujours dans ce secteur que le rebond après la crise de 2008 est le plus net. Si on compare la situation au début des années 1970 à la fin de période (2018 ici), on remarque globalement une baisse de la part des salaires qui serait de l'ordre de 2 points de VAB pour l'ensemble de l'économie. Pour le seul secteur marchand, la baisse de la part salariale sur la même période est plutôt de l'ordre de 4 points.

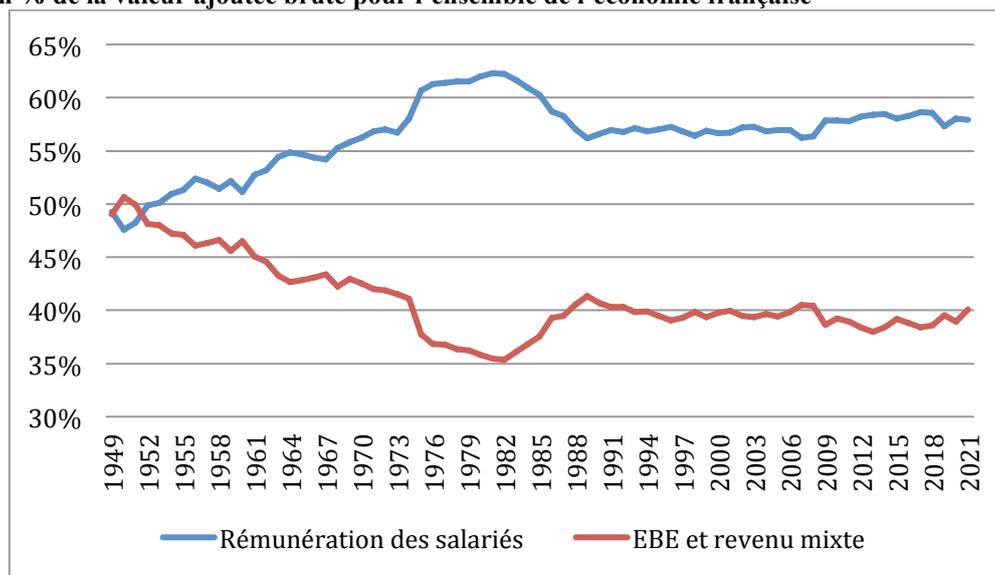
Graphique 2 : Part ajustée des salaires dans la valeur ajoutée brute pour l'ensemble de l'économie française (en %)



Source des données : base de données de la Commission Européenne (AMECO), séries ALCD2 et ALCD0.

La part de salaires est dite « ajustée » quand on requalifie une partie des revenus mixtes en salaires. Cela se justifie par la transformation de la structure de l'économie. Derrière la forte baisse de la part de l'EBE et du revenu mixte, il ne faut pas voir ici une baisse de la profitabilité de l'économie française, mais surtout une réduction progressive du poids des revenus mixtes du fait de la réduction du nombre d'indépendants et entreprises individuelles, notamment dans l'agriculture. Par conséquent, ce sont des revenus mixtes qui disparaissent et des salaires supplémentaires qui croissent. Ce biais statistique disparaît quand on se concentre sur les seules sociétés non financières.

Graphique 3 : Parts des salaires d'un côté et de l'excédent brut d'exploitation et des revenus mixtes de l'autre, en % de la valeur ajoutée brute pour l'ensemble de l'économie française



Source des données : Insee, tables 6.201 (VAB par branche), 6.204 (rémunération des salariés par branche) et 6.207 (EBE et revenu mixte brut par branche).

Malgré cela, les parts ajustées des salaires dans la valeur ajoutée brute retombent sur des ordres de grandeur déjà évoqués : entre le début des années 1970 et 2021, les salaires auraient perdu entre 4 et 5

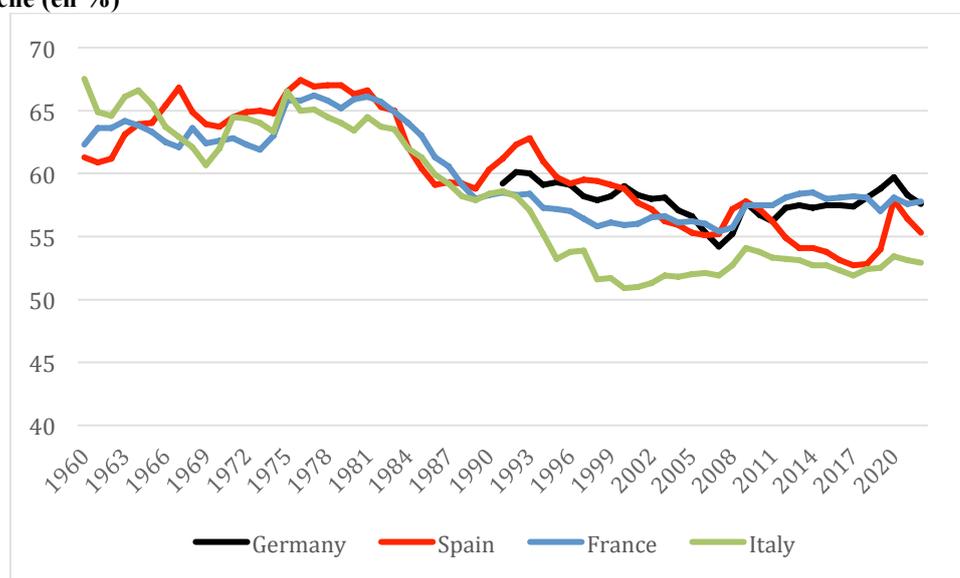
points de VAB au niveau de l'ensemble de l'économie (passage de 71 % à 66 % pour la VAB au coût des facteurs ; passage de 62 % à 58 % pour la VAB au prix de marché).

Une dernière donnée doit être prise en compte pour intégrer le fait que, au sein de la masse salariale, figurent des salaires élevés et très élevés qui relèvent pourrait-on dire artificiellement la part des salaires dans la valeur ajoutée. Selon l'Insee, en 2021, 5 % des salariés du privé perçoivent plus de 5 211 euros nets par mois et 1 % perçoivent plus de 9 602 euros¹⁶. Selon l'Insee, en 2017, ces 1 % de salariés les mieux rémunérés recevaient 8 % de la masse salariale du secteur privé, et cette part a augmenté au cours des dernières années¹⁷. Même si ces derniers chiffres sont un peu anciens, on peut supposer qu'ils contiennent une fraction de « sursalaire ». La part salariale se trouve donc surévaluée.

b) Une évolution française à comparer avec celle d'autres pays européens

Les données détaillées des comptes courants par secteur institutionnel ne sont disponibles que depuis 1995 pour la plupart des pays européens sur le site d'Eurostat. Sur la période 1960-2022, on remarque une même tendance baissière pour ces grandes économies européennes.

Graphique 4 : Part ajustée des salaires dans la valeur ajoutée brute pour l'ensemble de l'économie, à prix de marché (en %)



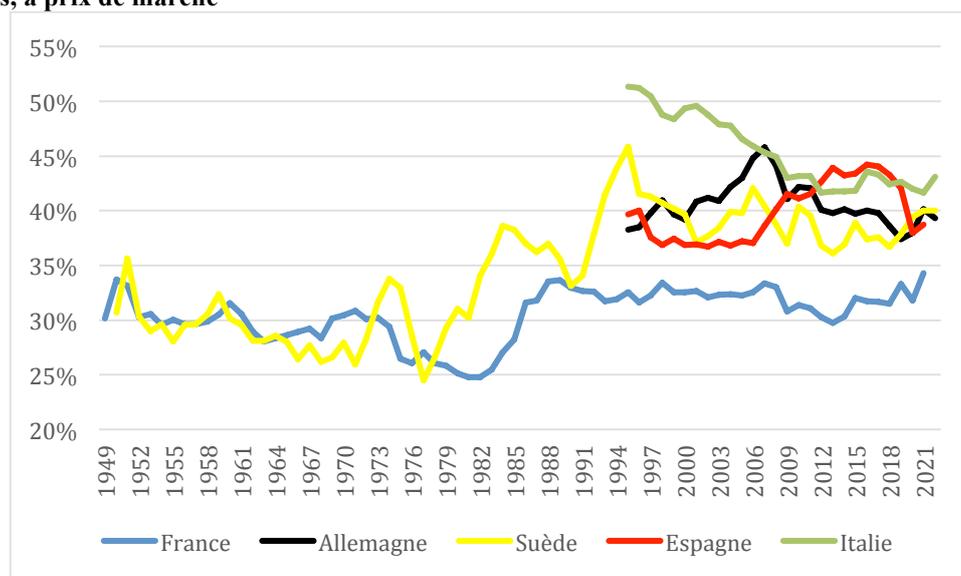
Source des données : base de données de la Commission Européenne (AMECO), séries ALCD0.

Examinons l'évolution de l'excédent brut d'exploitation dans ces quatre pays européens plus la Suède. Dans ce dernier pays, la remontée de l'EBE est plus précoce qu'en France. Dans beaucoup de pays, le niveau d'EBE est supérieur à celui de la France (graphique 5). Quant à l'évolution de la consommation de capital fixe, elle connaît la même trajectoire de hausse que nous avons noté pour la France (graphique 6).

¹⁶ Insee, « Les salaires dans le secteur privé en 2021 : Des évolutions encore affectées par la crise sanitaire », *Insee Première*, n° 1938, février 2023, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6799523>.

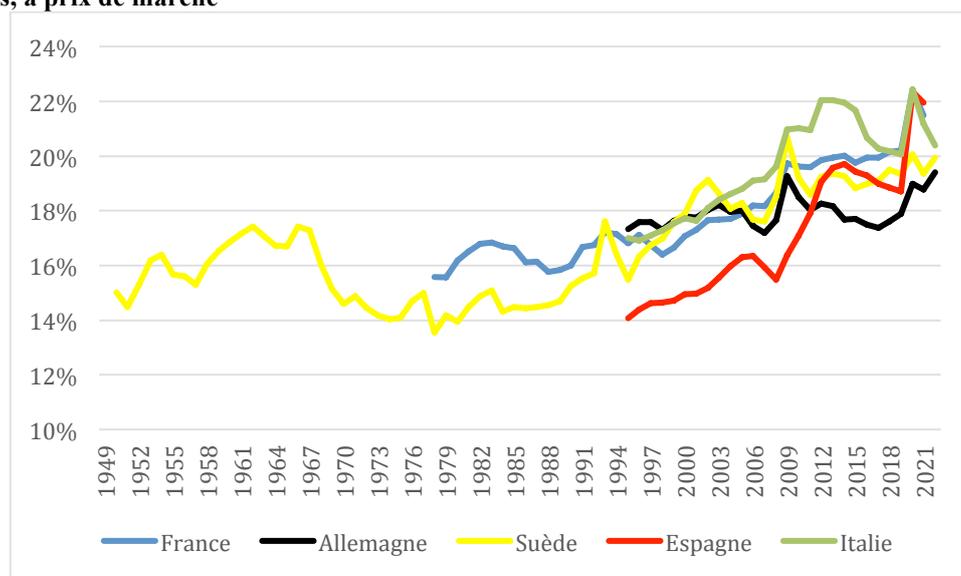
¹⁷ Insee, « Les hauts salaires dans le secteur privé, Davantage de directeurs que de traders et de footballeurs », *Insee Première*, n° 1800, mai 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4497240>.

Graphique 5 : Évolution de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières, à prix de marché



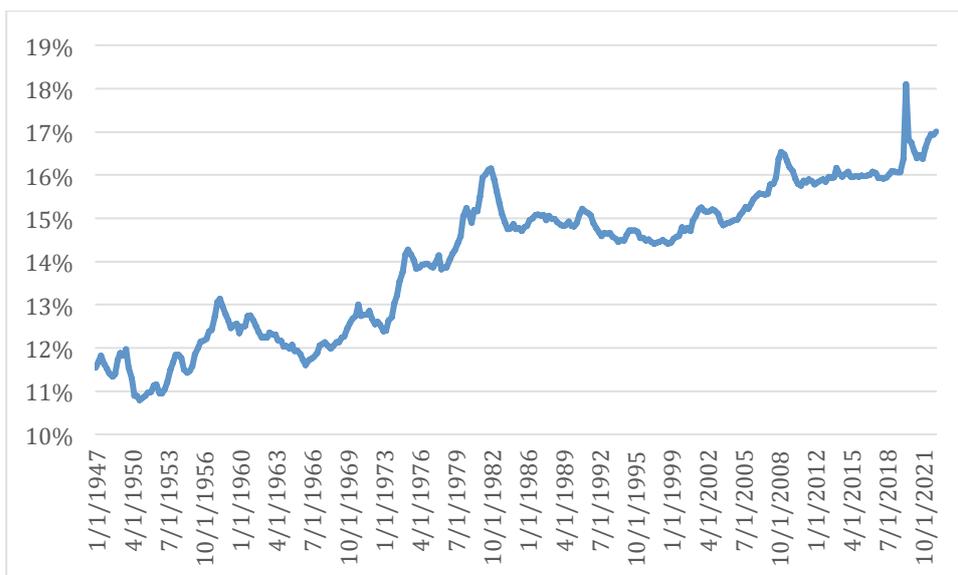
Source des données : Eurostat.

Graphique 6 : Part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières, à prix de marché



Source des données : Eurostat.

Graphique 7 : Consommation de capital fixe en pourcentage du PIB aux États-Unis
 (<https://fred.stlouisfed.org/series/COFC> pour la consommation de capital fixe et
<https://fred.stlouisfed.org/series/GDP> pour le PIB)



La consommation de capital fixe rapportée au PIB des États-Unis augmente surtout lors des périodes de crise, puisque le PIB au dénominateur ralentit. La hausse est présente sur l'ensemble de la période, mais le saut se produit surtout entre le début des années 1970 et le début des années 1980.

2) Les explications de l'évolution de la répartition de la valeur ajoutée

En schématisant, il est possible d'identifier deux grandes catégories d'explications de la déformation de la répartition de la valeur ajoutée : celles qui mettent en avant le changement technologique et celles qui soulignent la réduction du pouvoir de négociation du monde du travail liée à la détérioration de la condition salariale.

a) Le ralentissement des gains de productivité du travail

L'évolution de la répartition de la valeur ajoutée entre masse salariale et profits doit être mise en parallèle avec celle de la productivité du travail puisque c'est de cette dernière que dépend la dynamique économique. L'économie mondiale est marquée par une tendance générale à une diminution très forte de la progression de la productivité du travail ainsi que de celle de la dénommée productivité totale des facteurs ; cette dernière étant censée expliquer l'influence du progrès technique et des facteurs socio-institutionnels.

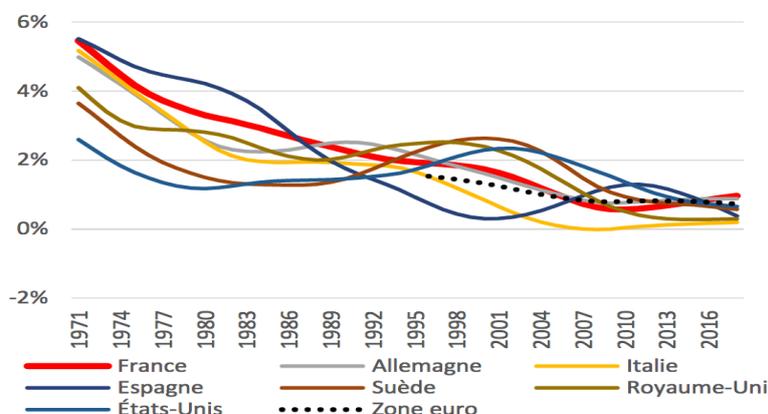
Plusieurs phénomènes concourent vraisemblablement à cette situation qui fait craindre aux économistes orthodoxes une « stagnation séculaire »¹⁸. À cet égard, l'évolution ressemblante de la productivité horaire du travail et de celle de la productivité totale des facteurs est frappante. Parmi les hypothèses permettant de comprendre cette évolution, notons le basculement des économies vers les services, un ralentissement de l'investissement productif, une dégradation générale des conditions de travail, un trop grand éclatement de la chaîne de valeur, une difficulté à écouler les marchandises à cause de la compression de la demande salariale. De plus, l'économiste états-unien Robert Gordon

¹⁸ France Stratégie, « Évolution tendancielle de la productivité en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni depuis 1976, Éléments de comparaison internationale sur les quarante dernières années », mai 2022, <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-dt-productivite-mai.pdf> ; Patrick Artus, « Pourquoi les gains de productivité ralentissent alors que le niveau d'éducation, l'effort de recherche et la robotisation progressent ? », *Flash Économie*, n° 115, 24 février 2023 ; « La tendance en France : remplacement de l'industrie par des services, gains très faibles de productivité », *Flash Économie*, n° 117, 27 février 2023, <file:///Users/admin%201/Desktop/The%20trend%20in%20France%20Replacement%20of%20industry%20by%20services,%20very%20low%20productivity%20gains.pdf>.

insiste sur la faible capacité des nouvelles techniques à engendrer une nouvelle génération d'objets porteurs de dynamisme économique comme avaient pu l'être ceux de la période précédente¹⁹.

Graphique 8

*Taux de croissance annuels moyens
lissés de la productivité horaire*



France stratégie, « Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-covid », 2022, p. 149, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/cnp-2022-troisieme_rapport-productivite_et_competitivite-mai_0.pdf

Insistons pour notre part sur l'accélération de la consommation de capital fixe dont le corollaire est un ralentissement de l'investissement net. Le renouvellement du capital productif de plus en plus rapide serait exigé, non seulement par le rythme du progrès technique, mais aussi par la moindre efficacité du capital productif : une augmentation du coefficient de capital (capital sur production) pour produire un euro de valeur ajoutée brute.

La FBCF inclut désormais les investissements immatériels, tels que les logiciels et les dépenses en recherche et développement. Or, la comptabilité nationale ne retient pas la même convention de durée d'amortissement pour les investissements matériels et les investissements immatériels : elle est beaucoup plus courte pour ces derniers²⁰. De plus, les investissements en nouvelles techniques d'information et communication (TCSI) sous formes d'ordinateurs et autres équipements matériels occupent une place grandissante (environ 20 % de la FBCF aujourd'hui²¹) et s'amortissent aussi sur des durées plus courtes que les infrastructures industrielles traditionnelles. Ainsi, la durée moyenne d'amortissement (usure physique ou usure morale due à l'obsolescence) diminue sensiblement, bien que les 4/5 de la FBCF soient encore constitués d'investissements matériels autres qu'en TCSI²².

b) La baisse du pouvoir de négociation des travailleurs

Si, dans le même temps que se produisent les évolutions techniques, les salaires progressent moins vite que la productivité du travail dont la variation est elle-même déclinante, tous les éléments sont réunis pour fléchir la part des salaires dans la VAB et le pouvoir de négociation des travailleurs. Celui-ci est influencé par la mondialisation, la financiarisation, et la situation du marché de l'emploi.

¹⁹ Gordon Robert J., « Is US economic growth over? Faltering innovation confronts the six headwinds », Center for Economic Policy Research, *Policy Insight*, n° 63, September 2012 ; « The demise of U.S. economic growth: Restatement, rebuttal, and reflections », NBER Working Paper No. 19895.

²⁰ Voir le rapport au Sénat de Joseph Kergueris, « Rapport d'information sur les déterminants de l'investissement », 2022, <https://www.senat.fr/rap/r02-035/r02-0351.pdf>.

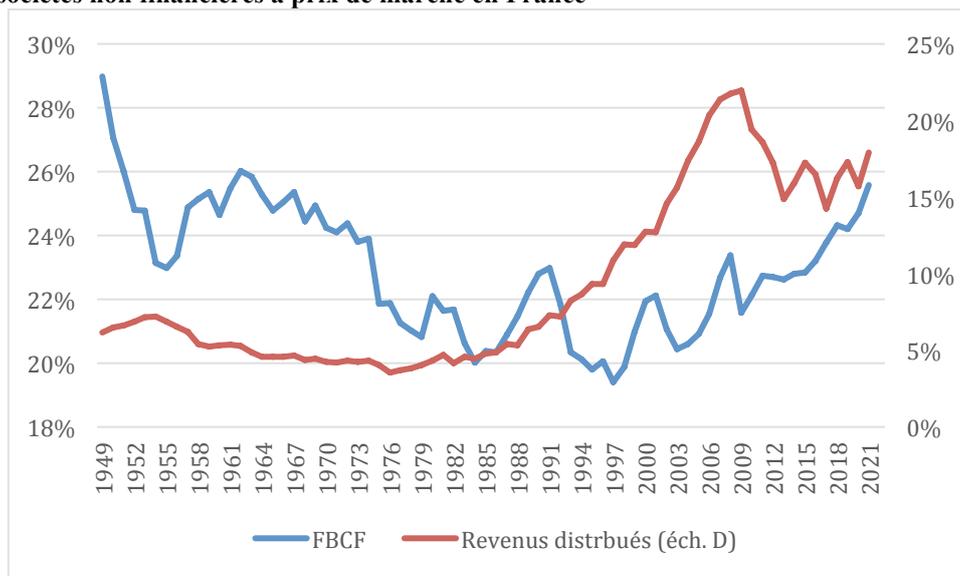
²¹ La donnée la plus récente de l'Insee, « L'économie et la société à l'ère du numérique, édition 2019 », *Insee références*, file:///Users/admin%201/Desktop/NUM19_F3-8.pdf, indique 81 milliards d'euros de FBCF en TCSI sur 401 milliards de FBCF totale en 2016.

²² Voir à ce sujet la controverse entre Denis Clerc et Michel Husson, déjà ancienne mais qui garde sa pertinence sur le plan méthodologique : Denis Clerc, « Des salaires aux dividendes : les changements de la répartition de la richesse en France depuis 1970 », *L'Économie politique*, n° 41, janvier 2009, p. 8-29 ; Michel Husson, « La part salariale n'a jamais été aussi basse ! », *L'Économie politique*, n° 42, avril-2009, p. 97-104 ; Denis Clerc, « Réponse à Michel Husson », *L'Économie politique*, n° 42, avril-2009, p. 105-112.

La mondialisation n'est pas uniquement la circulation des capitaux et la croissance des échanges internationaux, c'est aussi la concurrence entre les forces de travail à travers le monde qui tend les conditions imposées aux salariés vers le bas.

La financiarisation a de multiples effets : priorité à la valeur pour les actionnaires par rapport aux investissements, aux salaires et à l'emploi, ainsi que la mise sous tutelle des politiques publiques. L'utilisation des profits à des fins essentiellement de rentabilité financière est un puissant levier de modification de la répartition de la valeur ajoutée. En témoigne l'arbitrage fait de distribuer des dividendes aux actionnaires et de racheter ses propres actions par l'entreprise plutôt que d'augmenter les investissements nets et/ou la masse salariale.

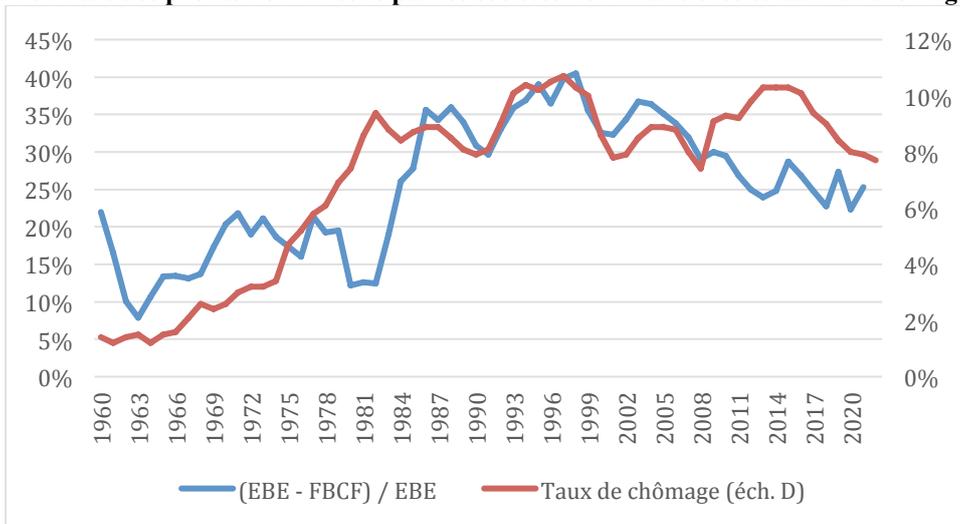
Graphique 9 : Formation brute de capital fixe et revenus distribués des sociétés dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières à prix de marché en France



Source des données : Eurostat.

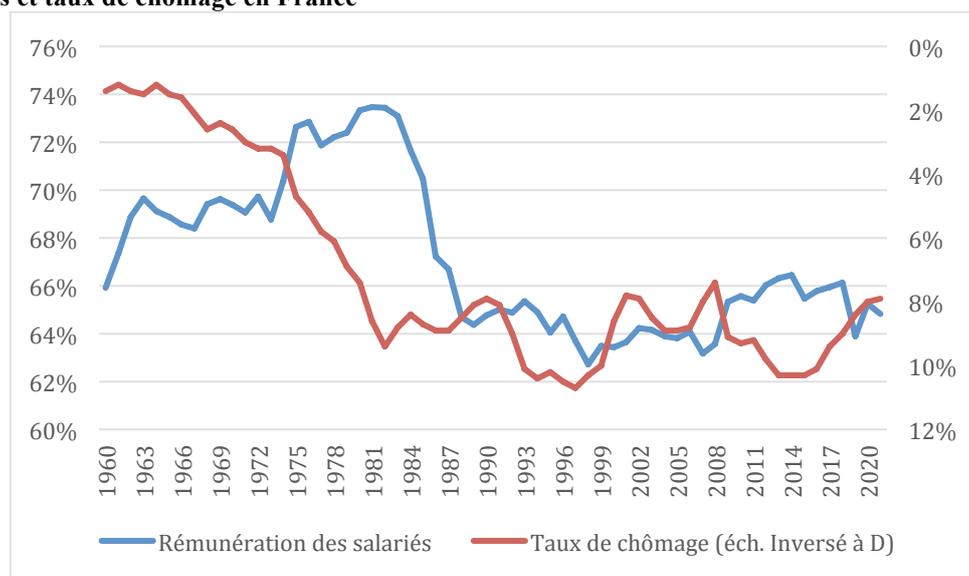
La corrélation qu'avait établie Michel Husson entre un indice de financiarisation (part des profits non investis) et l'évolution du taux de chômage pour la France reste vraie (graphique 10). Il s'ensuit alors une corrélation inverse entre la part salariale dans la VAB des SNF et le taux de chômage (graphique 11).

Graphique 10 : Part des profits non-investis par les sociétés non financières et taux de chômage en France



Source des données : Eurostat pour le calcul de l'indice de financiarisation, et AMECO pour le taux de chômage (série ZUTN).

Graphique 11 : Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières et taux de chômage en France



Source des données : Eurostat pour la part des salaires, et AMECO pour le taux de chômage (série ZUTN).

Les réformes de flexibilisation du marché du travail ont également joué un rôle dans la modération de la part des salaires. Avec des institutions moins protectrices (affaiblissement des syndicats, détricotage du droit du travail et plus grand recours aux formes particulières d'emploi comme les CDD, le temps partiel ou l'intérim...), les travailleurs ont un pouvoir de négociation très largement rogné. Au point que des économistes de la Réserve fédérale américaine ont même identifié cette baisse du pouvoir de négociation comme la cause principale derrière l'aplatissement de la courbe de Phillips aux Etats-Unis : désormais, même quand le chômage reflue, les salaires peinent à progresser.²³

Au total, les travailleurs perdent sur trois plans : en salaires, en chômage et en temps de travail.

III- Les modalités d'une nouvelle répartition de la valeur ajoutée

La présentation des composantes de la valeur ajoutée et de leur évolution au cours du dernier demi-siècle a mis en évidence l'enjeu qu'elles constituent pour les rapports sociaux, en premier lieu entre le capital et le travail, et au-delà pour l'ensemble de la société puisque le travail salarié représente près des 9/10 du travail productif en termes d'emplois. La répartition des revenus qu'on appelle primaire, parce qu'elle a lieu sur les lieux mêmes et au moment de la production, porte sur la masse salariale (incluant les cotisations sociales) et les profits, mais elle a aussi des implications en termes de durée du travail et d'emploi. Selon l'état des rapports de forces entre les classes sociales, l'accès aux services publics et plus généralement aux services non marchands met en jeu une répartition secondaire (c'est-à-dire intervenant dans un second temps), via la redistribution d'une partie de la valeur ajoutée par le biais de la fiscalité et des services non marchands qu'elle paie collectivement. Enfin, les modalités techniques et chiffrées de la répartition des revenus dépendent de conditions institutionnelles et politiques de sa mise en place.

On laisse de côté ici le coup de bluff du Medef glosant sur le « partage de la valeur » consistant à repeindre en neuf les vieilles idées de participation et d'intéressement, qu'il a réussi à faire avaliser à la CFDT, la CFC-CGC, la CFC et FO. Un partage en trompe-l'œil auquel fait écho la proposition d'Emmanuel Macron, la « prime de partage de la valeur ajoutée ». Tout sauf augmenter les salaires !

²³ Ratner et Sim (2022) parlent même d'une courbe de Phillips kaleckienne pour expliquer son aplatissement.

1) Les objectifs d'une nouvelle répartition de la valeur ajoutée

a) Une première étape de rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée pour regagner le terrain perdu depuis les années 1980

On a estimé entre 4 et 5 points de pourcentage de valeur ajoutée brute le recul de la part des salaires dans les sociétés non financières, qui sont le cœur de l'appareil productif capitaliste, au cours de cette période. Ce recul est le résultat de politiques combinant modération salariale au niveau du salaire net (retard de la progression des salaires par rapport aux gains de productivité, au début de cette période, les gains de productivité s'étant affaiblis de plus en plus ensuite), absence d'augmentation des taux de cotisations sociales et empilement des différentes mesures d'exonérations, installation et augmentation continue du chômage de masse, du sous-emploi et de la précarité qui exercent une pression à la baisse relative des salaires. D'une façon générale, il y a eu une accentuation de l'exploitation de la force de travail par extraction de plus-value absolue, pour compenser la faiblesse des gains de productivité²⁴. Le principe d'action devrait être que la progression des salaires et de la part destinée à la satisfaction des autres besoins de la société (dont ceux de la transition écologique) ne soit jamais inférieure à la progression de la productivité du travail.

b) Une refondation de l'ensemble de la répartition

Elle inclurait la réduction très forte des inégalités entre revenus d'activité et revenus du patrimoine, et, au sein des revenus d'activité, entre revenus salariaux et revenus non salariaux et à l'intérieur du salariat entre les salaires eux-mêmes au vu de l'envolée des très hauts salaires avec une part croissante des primes, intéressement et participation, alors que les bas salaires décrochaient notamment par la faute du temps partiel imposé surtout aux femmes.

c) Sur le moyen et long terme, une remise en cause du fonctionnement structurel du capitalisme dans sa phase néolibérale

Cette dernière est caractérisée par un hiatus entre le rétablissement des profits financiers et l'évolution du taux d'accumulation que permet l'investissement productif. La proportion des profits consacrés à des activités financières a eu tendance à croître, de même que la distribution de dividendes et les rachats d'actions. Ce mode de fonctionnement a eu au moins deux conséquences sur la dynamique économique et sociale.

La première est une exacerbation du problème de réalisation de la plus-value, c'est-à-dire de l'écoulement des marchandises pour transformer leur valeur en monnaie, en raison des modalités mêmes de partage de la valeur ajoutée : quand les anticipations de débouchés sont insuffisantes pour assurer une forte rentabilité du capital, l'arbitrage est rendu en faveur d'activités financières plus rentables et moins risquées, au détriment de l'accumulation de capital productif (cf. la baisse de la FNCF). Le changement dans l'utilisation des profits résultant de la répartition primaire induit également une contrainte sur la réalisation des profits eux-mêmes. Comme l'avait montré l'économiste Michal Kalecki, les capitalistes gagnent ce qu'ils dépensent, et les salariés dépensent ce qu'ils gagnent²⁵. Il s'ensuit de faibles croissances de la production au regard des exigences de rentabilité du capital, de la productivité – faute d'investissements (recherche, technologies) – et de créations d'emplois, notamment d'emplois qualifiés.

La seconde conséquence est un effet retour négatif sur la condition salariale (salaires, conditions de travail, statuts, durée du travail...) au niveau macro-économique (chômage, véritable « armée de réserve », politiques de l'emploi néolibérales par les « lois travail »), et au niveau des entreprises (pouvoir des actionnaires, court-termisme, gestion individualisée de la main-d'œuvre...).

²⁴ La plus-value augmente de manière absolue lorsque les salaires diminuent ou que la durée du travail augmente pour un même salaire ou que le travail s'intensifie pour une même durée. Elle augmente de manière relative quand la productivité progresse davantage que les salaires.

²⁵ Cette formule ramassée (que l'on doit à Nicholas Kaldor résumant la pensée de Kalecki) signifie que la part des profits est réglée lorsque les capitalistes partagent la valeur ajoutée entre les salaires et leurs dépenses d'investissements.

Ce fonctionnement structurel est la contrepartie de l'abandon des politiques keynésiennes qui faisaient du salaire un débouché en même temps qu'un coût ; et il est rendu possible par des mesures de politique économique : déréglementation financière, recul de la fiscalité progressive, réformes des systèmes de protection sociale, recul du droit du travail. La remise en cause de ce fonctionnement structurel est une condition pour que la modification de la répartition de la valeur ajoutée prenne toute l'ampleur nécessaire.

2) Les propositions pour modifier la répartition des revenus

En lien avec les causes de l'évolution de la part salariale que nous avons identifiées (évolution de la productivité, mondialisation, financiarisation, libéralisation du marché du travail), la modification de la répartition de la valeur ajoutée en faveur des travailleurs ne pourra être menée qu'en remettant en cause les éléments précédents, et tout particulièrement en instaurant un pouvoir de contrôle et de décision des travailleurs dans les entreprises. C'est la condition pour que, rapidement, soient satisfaites les principales revendications salariales que toutes les organisations syndicales portent, notamment : augmentation des bas et moyens salaires et des minima sociaux, égalité salariale entre hommes et femmes, réduction du temps de travail, emploi garanti.

Une modification de la répartition de la valeur ajoutée en faveur des travailleurs ne pourra être menée à bien qu'en s'attaquant à la mondialisation, à la financiarisation et à la libéralisation du marché du travail, causes de la baisse du pouvoir de négociation des travailleurs. Pour neutraliser ces armes du capitalisme néolibéral et ouvrir la voie à une autre répartition possible dans le cadre de la transition écologique et sociale, on peut penser à de nombreux outils, certains relevant de la fiscalité des multinationales, d'autres de la réglementation des marchés financiers ou de la gouvernance d'entreprise. Du fait du double lien entre la financiarisation et les inégalités²⁶, une modération des inégalités permet de retirer un puissant carburant à la financiarisation. Le souci pour la réduction des inégalités personnelles n'est donc pas étranger à l'objectif d'une meilleure répartition fonctionnelle de la richesse : la dé-financiarisation permettrait à la fois de réduire les inégalités personnelles²⁷ et supprimer l'une des pressions qui pèsent sur la formation des salaires.

Nous esquissons ici un chantier dans deux directions pour amorcer une transition sociale et écologique.

a) Une réorientation importante de la valeur ajoutée vers les investissements publics

Le manque d'investissement étant l'une des causes de l'augmentation du chômage et donc d'un effet armée industrielle de réserve pénalisant les revendications salariales, une relance de l'investissement public en faveur de la transition écologique aurait aussi des effets favorables sur la part des salaires.

Sur la base d'une progression modeste de la VAB pendant 10 ans de 0,5 % par an, le tableau 4 propose une évaluation des besoins en termes d'investissements nets publics.

Cette première estimation est conduite sans que la structure des salaires versés soit modifiée. Or, nous avons vu précédemment que la présence de hauts salaires aboutissait à surestimer dans la valeur ajoutée. Dans la configuration institutionnelle actuelle du capitalisme, s'il n'est pour l'instant pas possible d'imposer une réduction drastique des inégalités de salaires, il reste l'outil, en aval de la répartition primaire, de la redistribution par la fiscalité.

²⁶ D'une part la financiarisation accroît les inégalités via les salaires élevés des financiers (Philippon et Reshef, 2012) et la concentration des flux de revenus financiers. D'autre part, les inégalités alimentent la financiarisation, du fait des cascades de dépenses dévalant du haut de la société (Frank et al., 2010), les plus riches lançant de nouvelles modes de consommation que les moins riches ne peuvent que chercher à copier en s'endettant.

²⁷ Rappelons que l'on peut calculer, grâce à l'actualisation par Dherbécourt (2022, tableau 1 p. 3) des données du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital de France Stratégie, que les 1,42 % des foyers les mieux dotés ont récupéré 98 % des dividendes en 2020 en France.

Tableau 4 : Estimation d'une modification de l'utilisation de la VA sur dix ans

| | 2021* | 2031 | Variation globale de 2021 à 2031 |
|---|------------------|---------|----------------------------------|
| PIB | 2500,9 | 2629 | + 5,114 % |
| VAN | 2018 | 2121,2 | + 5,114 % |
| VAN – Impôts sur les produits nets de subventions | 1733,5 | 1775,4 | + 5,114 % |
| Masse salariale | 1283,8 (74,06 %) | 1349,45 | + 5,114 % |
| ENE | 284,4 (16,41 %) | 298,9 | + 5,114 % |
| Dont Investissement net | 123 (7,1 %) | 250 | + 103,25 % |
| privé | 116,8 (6,7 %) | 125 | + 7,02 % |
| public | 6,2 (0,36 %) | 125 | x 20 |
| Dont IS | 70 (4,04 %) | 150 | + 114,3 % |
| Dont reven. de la propr. | 86 (4,96 %) | 35 | - 59,3 % |
| Revenu mixte net | 120,2 (6,9 %) | 126,3 | + 5,114 % |
| Autres impôts sur les productions | 45,1 (2,6 %) | 47,4 | + 5,114 % |

* Les données issues du TEE 2021 de l'Insee sont exprimées en milliards d'euros et les % le sont en fonction de la VAN moins les impôts sur les produits nets de subventions.

b) La potentialité d'action via la redistribution des revenus

La progression des inégalités de salaires ainsi que celle des revenus disponibles des ménages est strictement linéaire jusqu'au septième décile de la répartition des salaires et des revenus. La proposition soumise à discussion ici est de réduire les inégalités par la fiscalité de telle sorte que ces inégalités n'augmentent plus que de façon linéaire d'un bout à l'autre de la répartition²⁸.

Tableau 5

► 1. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2018

| | Limite supérieure de tranche de revenu (décile, en euros par an) | Revenu annuel moyen (en euros par an) | Nombre d'unités de consommation moyen par ménage |
|-----------------|--|---------------------------------------|--|
| Inférieur à D1 | 13 820 | 10 030 | 1,10 |
| D1 à D2 | 17 820 | 15 910 | 1,15 |
| D2 à D3 | 21 670 | 19 730 | 1,21 |
| D3 à D4 | 25 760 | 23 680 | 1,34 |
| D4 à D5 | 30 620 | 28 150 | 1,46 |
| D5 à D6 | 36 160 | 33 320 | 1,59 |
| D6 à D7 | 42 480 | 39 260 | 1,69 |
| D7 à D8 | 50 840 | 46 450 | 1,82 |
| D8 à D9 | 65 250 | 57 230 | 1,90 |
| Supérieur à D9 | /// | 102 880 | 1,97 |
| Ensemble | /// | 37 670 | 1,52 |

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de revenus disponibles ; D5 est la médiane.

Lecture : en 2018, les 10 % des ménages dont le revenu disponible est compris entre 17 820 euros (D2) et 21 670 euros (D3) ont un revenu annuel disponible moyen de 19 730 euros. Ils comptent en moyenne 1,21 unité de consommation.

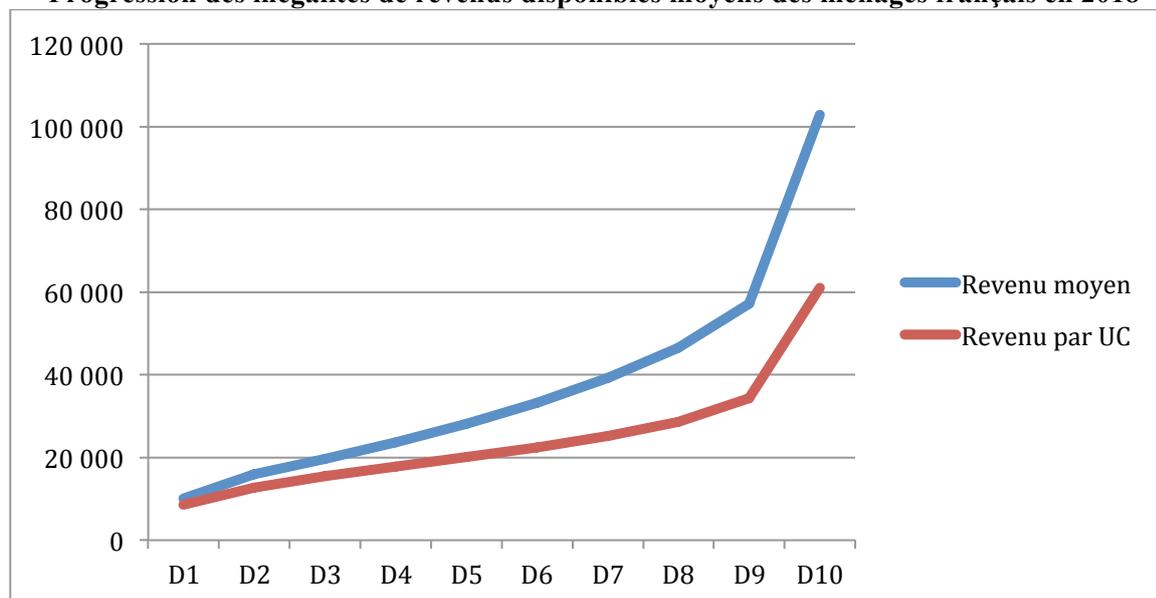
Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

Insee, *Revenus et patrimoines et patrimoine des ménages*, Insee Références 2021, p. 115.

²⁸ Outre l'examen de la hiérarchie des revenus disponibles des ménages et de celle des revenus disponibles par unité de consommation, nous avons aussi examiné dans le document complet la hiérarchie des revenus par personne mesurée par l'Insee.

Graphique 12
Progression des inégalités de revenus disponibles moyens des ménages français en 2018



Graphique d'après les données de *Insee Références, édition 2021 - Fiches - Revenu*

Examinons le cas des revenus disponibles moyens par unité de consommation.

Considérons le niveau de vie moyen des ménages dépend du nombre d'unités de consommation, à partir des données du tableau 6, et du constat que la forte augmentation inégalités démarre à partir du 8 décile.

Tableau 6

► 1. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2018

| | Limite supérieure de tranche de niveau de vie (décile) | Niveau de vie moyen |
|-----------------|--|---------------------|
| Inférieur à D1 | 11 210 | 8 580 |
| D1 à D2 | 14 150 | 12 770 |
| D2 à D3 | 16 680 | 15 460 |
| D3 à D4 | 18 990 | 17 830 |
| D4 à D5 | 21 250 | 20 130 |
| D5 à D6 | 23 750 | 22 480 |
| D6 à D7 | 26 680 | 25 160 |
| D7 à D8 | 30 820 | 28 640 |
| D8 à D9 | 39 130 | 34 370 |
| Supérieur à D9 | /// | 61 080 |
| Ensemble | /// | 24 650 |

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Lecture : en 2018, les 10 % des personnes dont le niveau de vie compris entre 11 210 euros (D1) et 14 150 euros (D2) ont un niveau de vie annuel moyen de 12 770 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : *Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.*

Insee, Revenus et patrimoines et patrimoine des ménages, Insee Références 2021, p. 117.

Tableau 8

| Échelle | Niveau moyen | x fois niveau moyen D1 | prélèvement moyen | prélèvement moyen x 3 x 10 ⁶ | Total prélèvements |
|---------|--------------|------------------------|-------------------|---|--------------------|
| 1 à 3 | 61 080 (D10) | 25 740 | 35 340 | 106 020 | 140,610 mds |
| | 34 370 (D9) | 25 740 | 8 630 | 25 890 | |
| | 28 640 (D8) | 25 740 | 2 900 | 8 700 | |
| 1 à 4 | 61 080 (D10) | 34 320 | 26 760 | 80 280 | 80,430 mds |
| | 34 370 (D9) | 34 320 | 50 | 150 | |
| 1 à 5 | 61 080 (D10) | 42 900 | 18 180 | 54 540 | 54,540 mds |
| 1 à 6 | 61 080 (D10) | 51 480 | 9 600 | 28 800 | 28,800 mds |

c) Pour l'extension de la gratuité : priorité aux services non marchands

Les administrations publiques n'ayant pas vocation à réaliser des profits, une montée en puissance des services publics permettrait de faire grossir la part des salaires.

Tous les services publics, pour la plupart non marchands, sont peu à peu délabrés ou contraints à des modes de gestion calqués sur les pratiques managériales capitalistes, sinon privatisés par petits bouts : l'hôpital, l'école, l'université et la recherche, etc. Et, par manque de personnels, leur accès est limité, surtout pour les classes pauvres de la population, en particulier les difficultés d'accès aux services d'accueil de la petite enfance²⁹ qui seraient indispensables pour faciliter l'emploi des femmes. Or, le mot d'ordre néolibéral est de réduire à tout prix les dépenses publiques. La justification fondamentale de cette injonction est que les activités humaines réalisées sous l'égide de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale seraient de pures dépenses sans être aucunement productives. Il s'ensuivrait l'obligation de prélever sur les seules activités marchandes les ressources pour financer celles qui sont non marchandes, c'est-à-dire qui ne dégagent pas de profit. Non seulement cette vision est de nature à justifier les inégalités d'accès à l'éducation, la santé, etc., si ces services sont détériorés, mais on peut la mettre à bas d'un point de vue logique.

Les luttes sociales ont peu à peu permis de créer un espace non marchand où ne règne pas l'obligation de valoriser le capital. La décision politique d'apprendre à lire et écrire à tous les enfants, de soigner les malades, de rechercher, etc., est suivie de l'embauche d'enseignants, de soignants et autres personnels. Ces travailleurs sont productifs de services utiles, c'est-à-dire de valeurs d'usage, mais aussi de *valeur monétaire non marchande qui s'ajoute à la valeur marchande* et non pas soustraite à cette dernière³⁰. C'est ainsi que les comptes nationaux ajoutent le produit intérieur non marchand au produit intérieur marchand³¹. Le travail dans l'hôpital public, l'école ou l'université n'a pas besoin d'être socialement validé par la vente d'une marchandise. Il est socialement validé par une décision politique démocratique. Il découle de cette décision que les impôts et les cotisations sociales qui paient *collectivement* les services monétaires non marchands sont prélevés sur un produit global *déjà augmenté* du produit non marchand.

Mais alors, où le bât blesse-t-il ? À deux endroits. D'abord, les forces de travail, les ressources et les équipements utilisés pour produire des services non marchands ne sont plus disponibles pour produire des marchandises et donc de la plus-value pour le capital. Ensuite, le paiement collectif de ces services exige des impôts et cotisations, dont au moins une partie est progressive et qui s'attaque un peu (trop peu) aux inégalités de revenus. L'acharnement à réduire l'espace collectif non marchand

²⁹ Voir le rapport récent de l'IGAS, « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches », 11 avril 2023, https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-062r_tome_1.pdf.

³⁰ Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013 ; *En finir avec le capitalovirus*, Paris, Dunod, 2021.

³¹ Nicolas Carnot, Étienne Debauche, « Dans quelle mesure les administrations publiques contribuent-elles à la production nationale ? », Insee, 3 décembre 2021, <https://blog.insee.fr/dans-quelle-mesure-les-administrations-publiques-contribuent-elles-a-la-production-nationale>.

réside là. D'où l'importance du combat théorique et culturel pour accompagner les luttes sociales concrètes contre les suppressions de classes, de lits à l'hôpital, de maternités de proximité, etc.

d) Parmi les arrangements institutionnels concernant le salariat : le travail et la cotisation sociale

En comptabilité nationale, la rémunération des salariés comprenant à la fois le salaire net, les cotisations à la charge des salariés et les cotisations réputées à la charge des employeurs, la multiplication des exonérations de cotisations ces dernières décennies a contribué mécaniquement à réduire la part des salaires dans la valeur ajoutée : les cotisations employeurs sont passées de 19,4% de la valeur ajoutée brute des sociétés non financières en 1983 à seulement 14,2% en 2022. Au-delà de ces exonérations de cotisations, c'est l'ensemble des aides publiques aux entreprises qu'il convient d'étudier³², surtout au moment où le gouvernement s'apprête à réduire la dépense publique.

Le mouvement social contre la réforme des retraites a mis en évidence l'importance des questions relatives au travail, tant en termes d'emploi que de conditions et de finalités. La quête de sens s'oppose en tous points à la soi-disant flemme des travailleurs³³. Contrairement à certains discours sur la perte de centralité du travail, comme producteur de valeur économique et comme facteur d'insertion sociale, il est nécessaire de rappeler les liens qui unissent le travail à la valeur ajoutée dont nous étudions ici la répartition, ainsi que les liens entre le travail et la cotisation sociale qui en constitue la part de salaire socialisée.

La protection sociale, en particulier le système de retraite, repose en France sur les cotisations sociales assises sur les salaires, c'est-à-dire en appliquant un taux de cotisation à une assiette définie par le salaire brut. Cette convention est complétée par l'habitude de distinguer les cotisations sociales « salariales » et les cotisations sociales « patronales » ou « employeurs ». Cette distinction n'a aucune justification économique parce que le « coût salarial » ou « coût du travail » est la somme du salaire net et de toutes les cotisations et parce que la cotisation sociale dans son ensemble représente la part socialisée du salaire ou encore le salaire dit indirect. Cette distinction entre deux prétendus types de cotisation masque le fait que c'est le travail qui « paie » toute la cotisation, l'ensemble de la masse salariale étant un morceau de la valeur ajoutée nette par le travail. La distinction entre deux prétendus types différents de cotisation n'a donc qu'une portée idéologique : laisser croire que les travailleurs paient seulement la cotisation dite salariale.

Il s'ensuit que pourrait s'instaurer un débat sur l'assiette des cotisations sociales, car la convention faisait du seul salaire brut l'assiette de celles-ci ne relève pas d'une loi économique, mais d'un compromis socio-politique. La relation entre travail et cotisation ne serait pas rompue par un élargissement de l'assiette des cotisations, car c'est toute la valeur ajoutée nette qui est liée au travail et pas seulement la masse salariale, contrairement à la conception libérale de l'économie qui croit à la « productivité du capital » et à la rémunération des salariés selon leur productivité. La relation entre travail et cotisation ne serait pas rompue par un élargissement de l'assiette des cotisations, car c'est toute la valeur ajoutée nette qui est liée au travail et pas seulement la masse salariale, contrairement à la conception libérale de l'économie qui croit à la « productivité du capital » et à la rémunération des salariés selon leur productivité.

e) Soumettre les dividendes à cotisations ?

Pour fixer les idées, examinons les comptes de la nation établis par l'Insee dans les Tableaux économiques d'ensemble de 2019 (dernière année avant le Covid-19) et de 2021.

³² Voir par exemple l'inventaire de Abdelsalam et al. (2022) pour lesquels ces aides culminaient à plus de 150 milliards en 2019, avant même la mise en œuvre du « quoi qu'il en coûte ».

³³ Thomas Coutrot et Coralie Perez, *Redonner du sens au travail, Une aspiration révolutionnaire*, Seuil, La République des idées, 2022 ; Mikael Beatriz, « Quels facteurs influencent la capacité des salariés à faire le même travail jusqu'à la retraite ? », Dares-Analyses, n° 17, mars 2023.

Tableau 9 : Estimation d'une cotisation des dividendes

| | TEE-2019 | TEE-2021 |
|---|----------|----------|
| Masse salariale des sociétés financières et non financières | 870,3 | 896,3 |
| Salaires bruts | 675,5 | 693,9 |
| Cotisations sociales dites patronales | 194,8 | 202,4 |
| Excédent brut d'exploitation (EBE) | 449,3 | 466,5 |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) | 335,8 | 356,1 |
| Consommation de capital fixe (CCF) | 276,9 | 298,3 |
| Excédent net d'exploitation (ENE = EBE – CCF) | 172,4 | 168,2 |
| Valeur ajoutée nette des sociétés (VAN = masse sal. + ENE) | 1042,7 | 1064,5 |
| Investissement net (FBCF – CCF) | 58,9 | 57,8 |

En retenant le champ des SF et des SNF, les profits distribués potentiels (ENE – investissement net – impôts sur les sociétés³⁴) sont de 172,4 – 58,9 – 43,1 = 70,4 milliards en 2019, et de 168,2 – 57,8 – 42,05 = 68,35 milliards en 2021. Si on appliquait le taux de cotisation patronale de 29 %³⁵, ce sont respectivement pour les deux années 20,3 et 19,7 milliards qui s'ajouteraient au montant traditionnel des cotisations.

Rappelons que les revenus du capital échappent au barème progressif de l'impôt sur le revenu et relèvent du prélèvement forfaitaire unique (flat-tax) de 30 % (12,5 % d'impôt et 17,2 % de prélèvements sociaux). Si la soumission des dividendes à cotisations était mise en œuvre afin de contribuer au financement de la protection sociale³⁶, celles-ci pourraient remplacer les 17,2 % de prélèvements sociaux intégrés à la flat-tax (gains nets de cotisations pour la protection sociale : 8,2 milliards en 2019 et 7,9 milliards en 2021).

³⁴ Calculés ici approximativement comme 25 % de l'ENE.

³⁵ C'est la proportion actuelle des cotisations patronales par rapport aux salaires bruts.

³⁶ Michel Husson avait eu cette formule : « Compte tenu des évolutions retracées ci-dessous en faveur des actionnaires, il faut mettre en avant ce mot d'ordre simple : « Faisons cotiser les dividendes ». Il est en phase avec la perception des effets de la crise et de la volonté des possédants d'en sortir sans remettre en cause une répartition des revenus qui leur est favorable », dans Attac et Fondation Copernic, *Retraites, L'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010, p.134.

Conclusion

Trois séries de faits peuvent être mis en évidence.

1) La première indique que la répartition de la valeur ajoutée n'est pas immuable dans le temps. La répartition de la valeur ajoutée suit l'évolution du rapport de force conflictuel entre capital et travail. Elle peut se traduire soit directement en parts respectives des profits et des salaires, soit indirectement en nombre d'emplois et en durée du travail. C'est dire que la variation de la productivité du travail en faveur du travail peut être affectée en salaires, en nombre d'emplois ou en durée du travail, les trois mesures pouvant être combinées.

2) La deuxième série de faits concerne l'évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée au cours du dernier demi-siècle. Le point de départ de la réflexion porte sur le champ des sociétés non financières car c'est en leur sein que le rapport de force entre travail et capital se joue surtout. Ensuite, deux éléments doivent être distingués.

Le premier concerne la distinction entre valeur ajoutée brute et valeur ajoutée nette au sein des sociétés non financières qui est cruciale. Par rapport à la valeur ajoutée brute, la part des salaires a monté de 4,5 points de pourcentage pendant la décennie 1970, a perdu 9,9 points pendant les décennies 1980 et 1990, et a regagné 1,2 point pendant les décennies 2000 et 2010. Sur l'ensemble de la période, la chute est de 4 à 5 points de VAB des sociétés non financières ou de 3 à 4 points si l'on enregistre les résultats de l'année 2022 très particulière. Par rapport à la valeur ajoutée nette, la part des salaires a monté de 6,7 points pendant la décennie 1970, a perdu 10,1 points pendant les décennies 1980 et 1990 et s'est à peu près stabilisée depuis la décennie 2000 à 1,1 point au-dessus de sa valeur en 1971.

Le deuxième élément à retenir concerne la répartition de la valeur ajoutée dans l'ensemble de l'économie. Depuis le début de la décennie 1970, la part salariale gagne 1,1 point de pour cent de VAB et 9,5 points par rapport à la VAN. Mais cette évolution est assez largement due à la très forte diminution du travail indépendant concomitante de la salarisation de l'économie française.

Les différences entre les évolutions de la part des salaires par rapport à la VAB ou à la VAN tiennent surtout à la place prise par la consommation de capital fixe dans les sociétés financières et non financières, tandis que celle dévolue à l'investissement net était en régression. C'est sans doute l'une des explications du ralentissement très important de la progression de la productivité du travail, combinée avec une moindre efficacité du capital productif, au moment où les nouvelles techniques d'information et de communication imposent un renouvellement accéléré des équipements matériels et immatériels.

Tout cela souligne l'importance des conventions retenues pour évaluer les différents agrégats macroéconomiques. Ainsi, on a noté que l'évaluation de la valeur ajoutée au coût des facteurs cerne au plus près la répartition primaire entre capital et travail. Mais il faut aussitôt introduire la place croissante prise par l'intervention de l'État.

3) La troisième série de faits porte sur la complémentarité d'une modification de la répartition primaire et d'une modification de la répartition secondaire des revenus. Au stade de la production, et donc au cœur du système productif, le fait significatif est la faiblesse des profits affectés à l'investissement net et, au contraire, la tendance à la hausse des revenus du capital distribués. Une réorientation en faveur des investissements est donc nécessaire en vue notamment d'une transition sociale et écologique. La réduction des inégalités par le biais de la fiscalité redistributive serait donc nécessaire : les échelles allant de 1 à 4 ou de 1 à 5 semblent raisonnables. On rend alors possible la mise en œuvre d'une politique budgétaire, qui elle-même doit être « mixée » avec une politique monétaire adjacente, de telle sorte que notre société soit délivrée de l'emprise des marchés financiers.

Ce sont la réhabilitation de la place du travail dans la société et la transformation des structures productives pour répondre aux besoins sociaux et écologiques qui donneront leur plein sens aux mesures de profond remodelage de la répartition de la valeur ajoutée. C'est d'ailleurs le message déjà ancien de beaucoup de grands penseurs de la société, allant de Marx à Keynes, Kalecki et Polanyi : le progrès qualitatif de l'économie et de la société va de pair avec la transformations des rapports

sociaux. La qualité de la production mesurée par la valeur ajoutée et le caractère juste de la répartition de celle-ci seront les signes d'un véritable choix de société.

Références utilisées dans ce document

La bibliographie complète figure dans notre document complet.

- Abdelsalam Aïmane, Botte Florian, Cordonnier Laurent, Dallery Thomas, Duwicquet Vincent, Melmiès Jordan, Nadel Simon, Van De Velde Franck et Tange Loïck, (2022), « Un capitalisme sous perfusion. Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises », Rapport d'étude réalisé pour la CGT et l'IRES.
- Artus Patrick, « Sur le ralentissement de la productivité », *Flash Économie*, 25 septembre et 1^{er} octobre 2020, <http://reparti.free.fr/artus10-2.pdf>.
- Artus Patrick, « Pourquoi les gains de productivité ralentissent alors que le niveau d'éducation, l'effort de recherche et la robotisation progressent ? », *Flash Économie*, n° 115, 24 février 2023.
- Artus Patrick, « La tendance en France : remplacement de l'industrie par des services, gains très faibles de productivité », *Flash Économie*, n° 117, 27 février 2023, <file:///Users/admin%201/Desktop/The%20trend%20in%20France%20Replacement%20of%20industry%20by%20services,%20very%20low%20productivity%20gains.pdf>.
- Artus Patrick, « La clé, c'est la productivité », *Le Monde*, 26 et 27 mars 2023.
- Banque mondiale, « Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth », Policy Research Bulletin, 5^e volume, n° 4, août-octobre 1994, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/973571468174557899/pdf/multi-page.pdf>.
- Beatriz Mikael, « Quels facteurs influencent la capacité des salariés à faire le même travail jusqu'à la retraite ? », Dares-Analyses, n° 17, mars 2023, https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/e91f0d39ca803c9847ac6c3a4326fc76/Dares-Analyses_Facteurs%20qui%20influencent%20la%20capacite%20%C3%A0%20faire%20le%20meme%20travail%20jusqu%27a%20la%20retraite.pdf.
- Carnot Nicolas, Debauche Étienne, « Dans quelle mesure les administrations publiques contribuent-elles à la production nationale ? », Insee, 3 décembre 2021, <https://blog.insee.fr/dans-quelle-mesure-les-administrations-publiques-contribuent-elles-a-la-production-nationale>.
- Cette Gilbert et Ouvrard Jean-François, « Part du travail dans la valeur ajoutée : un diagnostic difficile », Banque de France, Bloc-notes Éco, 9 mai 2018, <https://bloctnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/part-du-travail-dans-la-valeur-ajoutee-un-diagnostic-difficile>.
- Clerc Denis, « Des salaires aux dividendes : les changements de la répartition de la richesse en France depuis 1970 », *L'Économie politique*, n° 41, janvier 2009, p. 8-29.
- Clerc Denis, « Réponse à Michel Husson », *L'Économie politique*, n° 42, avril-2009, p. 105-112.
- Commission Européenne (AMECO), séries ALCD2 et ALCD0.
- Concialdi Pierre, « What does it mean to be rich ? Some conceptual and empirical issues », *EJSS*, 2018, Vol 20(I), p. 3-20, <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1388262718760911>.
- Coutrot Thomas et Perez Coralie, *Redonner du sens au travail, Une aspiration révolutionnaire*, Paris, Seuil, La République des idées, 2022.
- Dherbécourt Clément, « Les gros dividendes se sont maintenus en 2020, les plus-values mobilières sont en repli », *Point de vue*, France Stratégie, 20 octobre 2022.
- France stratégie, « Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-covid », 2022, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/cnp-2022-troisieme_rapport-productivite_et_competitivite-mai_0.pdf
- France Stratégie, « Évolution tendancielle de la productivité en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni depuis 1976, Éléments de comparaison internationale sur les quarante dernières années », mai 2022, <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-dt-productivite-mai.pdf>
- Frank Robert H., Levine Adam S. et Dijk Oege, « Expenditure Cascades », *Review of Behavioral Economics*, vol. 1 (1-2), 2014, p. 55-73
- Gordon Robert J., « Is US economic growth over? Faltering innovation confronts the six headwinds », Center for Economic Policy Research, *Policy Insight*, n° 63, September 2012.
- Gordon Robert J., « The demise of U.S. economic growth: Restatement, rebuttal, and reflections », NBER Working Paper No. 19895.

- Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013
- Harribey Jean-Marie, *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020.
- Harribey Jean-Marie, *En finir avec la capitalovirus, L'alternative est possible*, Paris, Dunod, 2021.
- Husson Michel, « La part salariale n'a jamais été aussi basse ! », *L'Économie politique*, n° 42, avril-2009, p. 97-104.
- Husson Michel, « "Stagnation séculaire" ou "croissance numérique" ? », janvier 2016, <http://hussonet.free.fr/stagna16.pdf>
- IGAS, « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches », 11 avril 2023, https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-062r_tome_1.pdf
- Insee, « L'économie et la société à l'ère du numérique, édition 2019 », *Insee références*, file:///Users/admin%201/Desktop/NUM19_F3-8.pdf.
- Insee, *Insee Première*, n° 1750, Avril 2019.
- Insee, *Revenus et patrimoines des ménages*, Insee Références 2021.
- Insee, « Les salaires dans le secteur privé en 2021 : Des évolutions encore affectées par la crise sanitaire », *Insee Première*, n° 1938, février 2023, file:///Users/admin%201/Desktop/ip1938-1.pdf.
- Insee, *France-Portrait social, Édition 2022*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535273?sommaire=6535307>.
- Insee, *Insee Références*, 2022, <https://www.economie.gouv.fr/daj/france-portrait-social-etude-de-linsee>
- Insee, Tableaux économique d'ensemble de 1971 à 2021.
- Insee, Comptes nationaux, tables 6.201 (VAB par branche), 6.204 (rémunération des salariés par branche) et 6.207 (EBE et revenu mixte brut par branche).
- Kalisch David W. and Aman Tetsuya, « Retirement income systems : The reform process across OECD countries », OECD, WP AWP 3.4, 1998, <https://www.oecd.org/pensions/public-pensions/2429570.pdf>.
- Levy Joaquim, « Some considerations relevant to prefunded pensions in France », IMF, WP 95/64, june 1995, file:///Users/admin%201/Desktop/null-001.1995.issue-064-en.pdf.
- Mackenzie George A., Gerson Philip, Cuevas Alfredo, « Can Public Pension Reform Increase Saving ? », IMF, Occasional Paper n° 153, 1997, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/1997/12/pdf/mackenzi.pdf>.
- OFCE, « Le ralentissement de la croissance : du côté de l'offre ? », *Revue de l'OFCE*, n° 142, 2015, <http://gesd.free.fr/ofcer1422.pdf>.
- Piton Sophie et Vatan Antoine, « Le partage de la valeur ajoutée : un problème capital » in CEPII, *L'économie mondiale 2019*, Paris, La Découverte, 2019.
- Philippon Thomas et Reshef Ariell, « Wages and Human Capital in the U.S. Financial Industry : 1909-2006 », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 127 (4), 2012, p. 1551-1609.
- Ratner David et Sim Jae, « Who Killed the Phillips Curve ? A Murder Mystery », Finance and Economics Discussion Series 2022-028. Washington : Board of Governors of the Federal Reserve System, 2022, <https://doi.org/10.17016/FEDS.2022.028>.
- Sénat, « Rapport d'information sur les déterminants de l'investissement », par Joseph Kergueris, 2022, <https://www.senat.fr/rap/r02-035/r02-0351.pdf>